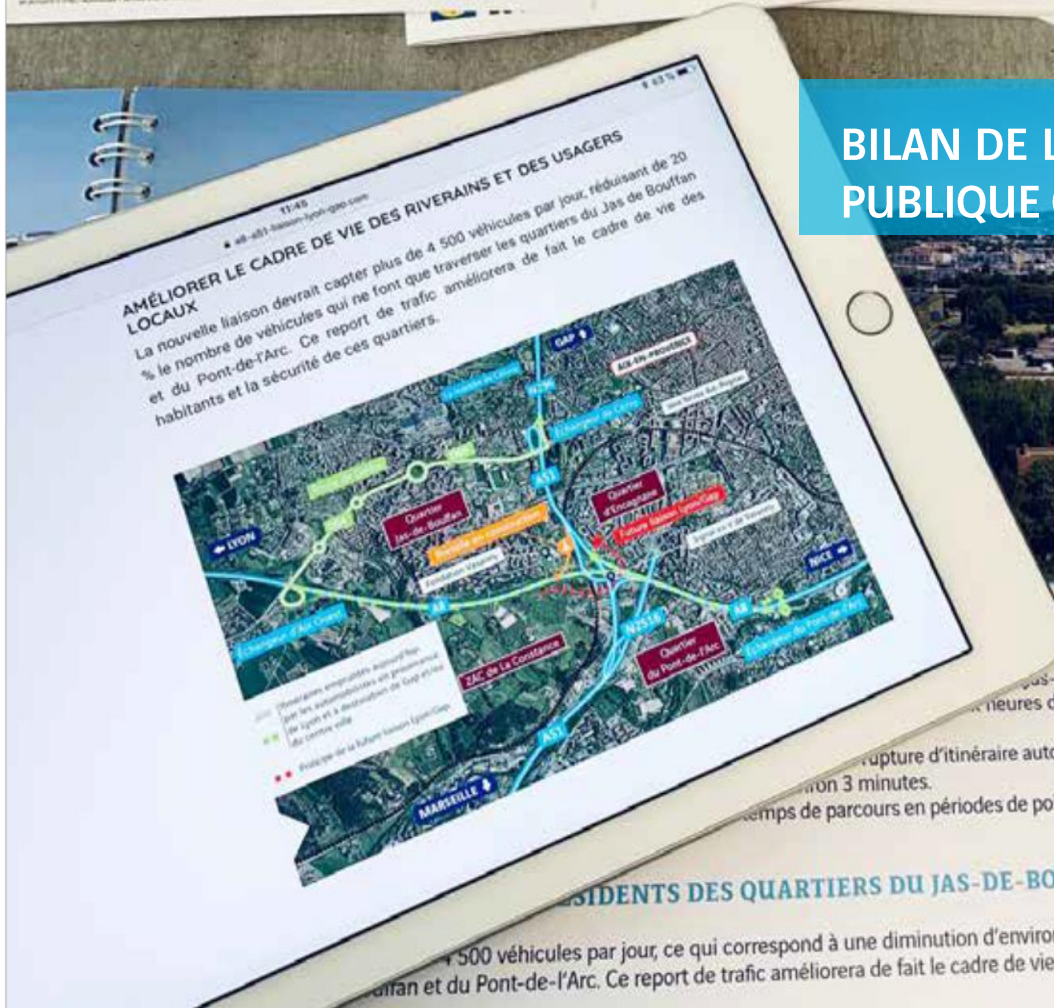


NŒUD AUTOROUTIER A8/A51
 CRÉATION DE LA BRETELLE A8 OUEST VERS A51 NORD

AVRIL 2025



BILAN DE LA CONCERTATION
 PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE



...us-de-Bouffan) de l'A8 à l'échangeur n°7 (Corsy) sur l'A51.
 ...neures de pointe du matin et du soir, et peut atteindre plus de
 ...upture d'itinéraire autoroutier actuelle, va permettre, lorsque la circulation est
 ...on 3 minutes.
 ...emps de parcours en périodes de pointe sur l'ensemble du réseau routier local et autoroutier

RÉSIDENTS DES QUARTIERS DU JAS-DE-BOUFFAN ET DU PONT-DE-L'ARC.

... 500 véhicules par jour, ce qui correspond à une diminution d'environ 20 % du nombre de véhicules qui ne font que traverser
 ...ouffan et du Pont-de-l'Arc. Ce report de trafic améliorera de fait le cadre de vie et la sécurité dans ces quartiers.



SOMMAIRE



> 1 | LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION . _____ . 4

- La présentation du projet
- Les objectifs du projet
- Les variantes soumises à la concertation
- Les acteurs



> 2 | LE DISPOSITIF DE CONCERTATION . _____ . 9

- Les objectifs de la concertation
- Les modalités de la concertation L'annonce de la concertation
- Les outils et supports



> 3 | LE BILAN DE LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE . 13

- Le suivi par relai médiatique
- Le bilan quantitatif
- Le bilan qualitatif



> 4 | CONCLUSION GÉNÉRALE . _____ . 28



> 5 | LES ÉTAPES À VENIR . _____ . 30

- Les procédures à dérouler
- Le planning prévisionnel



> 6 | LES ANNEXES . _____ . 32



LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION



LE PLAN DE SITUATION DU PROJET



› LA PRÉSENTATION DU PROJET

Le nœud autoroutier entre les autoroutes A8 et A51, deux axes autoroutiers urbains majeurs qui assurent des fonctions de transit et d'échanges au sein de l'agglomération d'Aix-en-Provence, ne permet pas une liaison directe entre l'A8 ouest et l'A51, générant un flux de transit important au cœur du quartier de Jas-de-Bouffan. Le projet poursuit trois objectifs essentiels, partagés par l'État, VINCI Autoroutes et les collectivités locales partenaires de l'opération : ramener le trafic de transit sur le réseau autoroutier urbain, améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers locaux et créer les conditions d'une requalification urbaine des quartiers environnants.

Un effort constant a été entrepris pour trouver des solutions optimales qui répondent aux besoins de mobilité et de développement du territoire, tout en minimisant les impacts du projet sur son environnement. Une concertation publique s'est tenue du 24 septembre au 18 octobre 2019, permettant de recueillir les avis et contributions des parties prenantes. Afin de poursuivre cette démarche participative et transparente, une concertation complémentaire a été organisée du 8 au 26 juillet 2024 pour partager les études complémentaires et présenter une variante alternative tenant compte des évolutions des contraintes du site et réduisant les incidences sur le milieu humain, notamment foncières, du projet par rapport aux variantes initiales.



> LES OBJECTIFS DU PROJET



■ Ramener le trafic de transit sur le réseau autoroutier

La future liaison A8 ouest vers A51 nord permettra ainsi d'offrir un trajet plus lisible, plus sûr et plus confortable aux automobilistes qui viennent de l'Ouest et souhaitent rejoindre les départements alpins ou le centre-ville d'Aix-en-Provence.



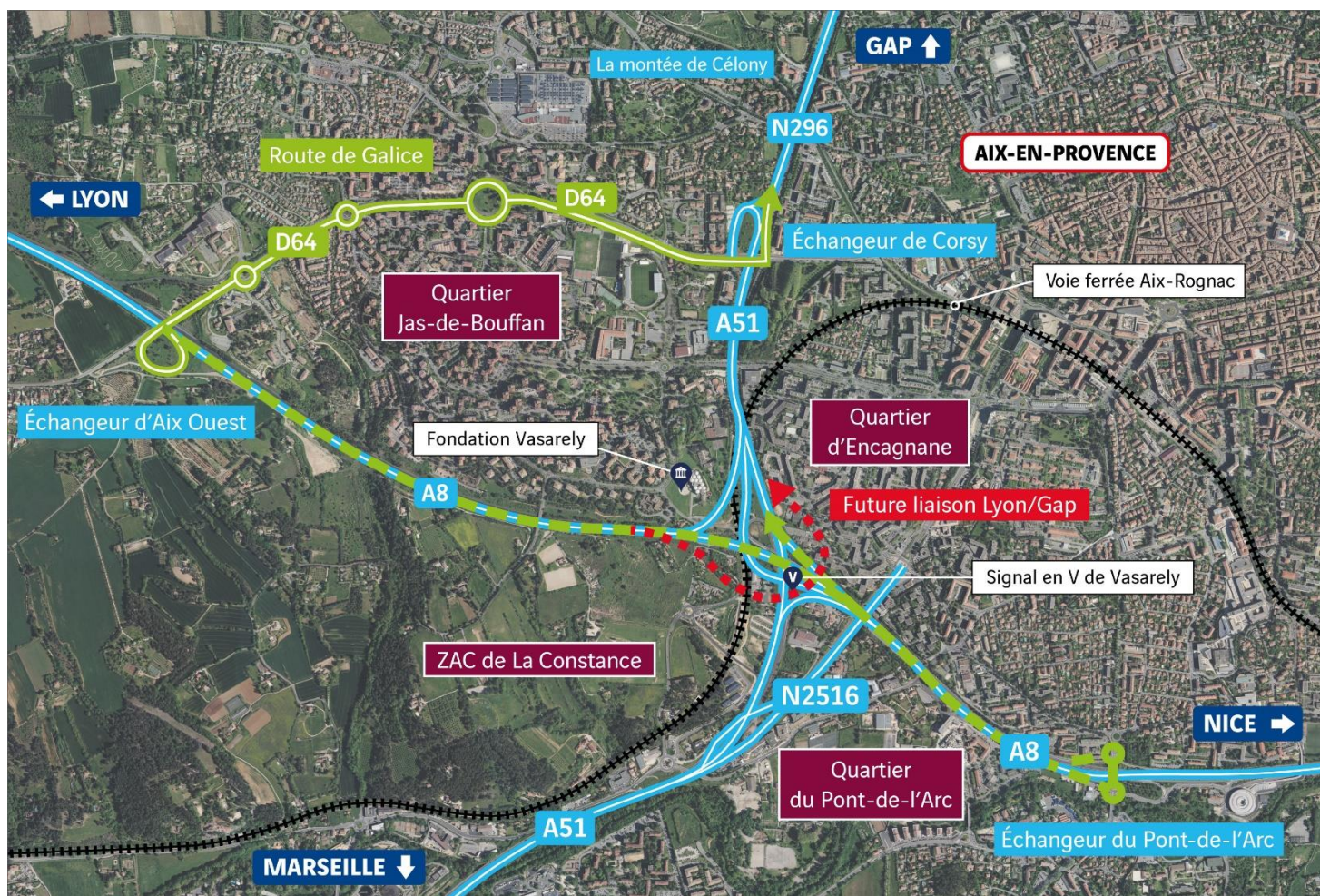
■ Améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers locaux

La création de la bretelle générera un report de trafic de la route de Galice sur l'A8 et l'A51, qui améliorera de fait la sécurité et le cadre de vie des habitants, notamment ceux qui résident dans le secteur du Jas-de-Bouffan. Un quartier aujourd'hui traversé par les nombreux véhicules en transit qui emprunteront la future liaison.



■ Créer les conditions d'une requalification urbaine des quartiers environnants

Cet apaisement global du quartier permettra à la Ville d'Aix-en-Provence de poursuivre son projet de requalification urbaine des quartiers d'Encagnane et Jas-de-Bouffan (sécurité, mobilités du quotidien...).



➤ LES VARIANTES SOUMISES À LA CONCERTATION PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Deux variantes ont été présentées au public lors de la concertation complémentaire :

- **la variante 1 « Anse sud-ouest compacte »** est composée d'un viaduc-belvédère d'environ 200 m, éloignée du V de Vasarely. Elle se raccorde sur l'autoroute A51 ce qui nécessite le décalage de la branche d'A51 existante vers l'A8 Est ;
- **la variante 2 « Anse sud-est »** est composée d'une série d'ouvrages d'art sur une longueur d'environ 300m linéaire à proximité immédiate du V de Vasarely. Elle s'inscrit dans le quart Est de l'A51 Sud au niveau du chemin Roger Martin.



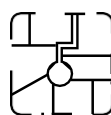
Leurs incidences respectives ont été comparées selon quatre critères :



Le cadre de vie



Le milieu naturel



Le foncier



La technique et les travaux



> LES ACTEURS

L'État

L'État (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) est l'autorité concédante à laquelle ASF est liée par un contrat de concession. Il veille au respect des engagements pris par ASF dans le cadre de ce contrat, en matière d'aménagement, d'entretien et d'exploitation du réseau routier national concédé. Les services de l'État veillent au respect des normes techniques, engagements en faveur de l'environnement, délais de réalisation des travaux... Ils délivrent les différentes autorisations réglementaires préalables au démarrage des travaux et relatives, notamment, à la préservation de la ressource en eau, à la protection de la biodiversité et à l'archéologie. À l'issue des travaux, c'est également l'État qui valide la mise en service.

VINCI Autoroutes

Constitué des sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota, Arcos et Arcour, VINCI Autoroutes totalise 4 443 kilomètres de réseau, 181 aires de services, 266 aires de repos, 324 gares de péage ainsi que 52 parkings ainsi que 1 621 points de charge véhicules électriques. Dans le cadre de la création de la bretelle A8 ouest vers A51 nord, ASF pilote les études et les travaux sous l'égide de l'État. La sécurité et l'entretien de la future liaison seront assurés par VINCI Autoroutes.

Les partenaires cofinanceurs

Le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aix-en-Provence contribuent au financement* du projet dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), validé par un décret publié le 8 novembre 2018. Une convention de financement entre les partenaires a été conclue en octobre 2019.



** Le montant prévisionnel de l'opération, inscrit au décret et dans la convention signée entre les cofinanceurs, est de 50 millions d'euros hors taxe (valeur 2016).*





➤ LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

➤ LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

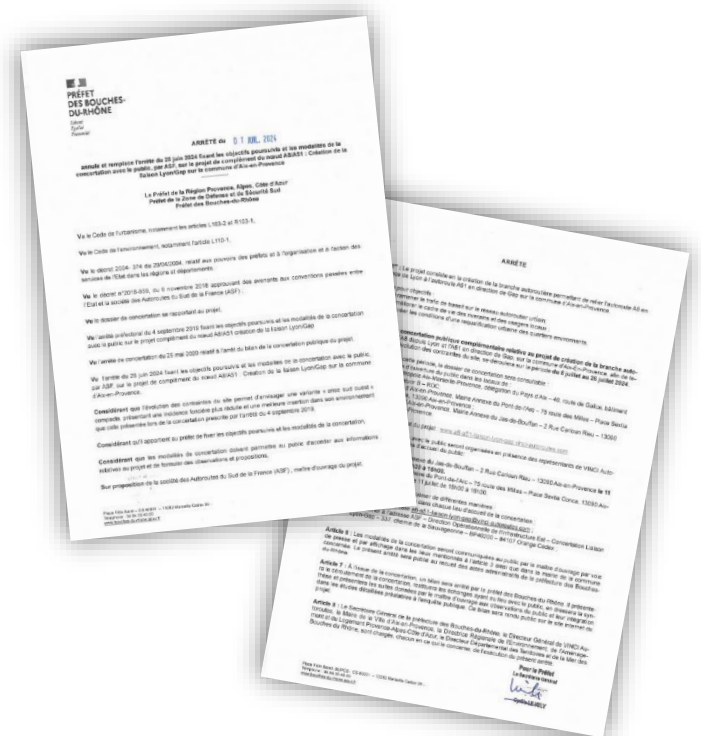
La concertation publique complémentaire relative au projet de création de la bretelle A8 ouest vers A51 nord au niveau du nœud autoroutier A8/A51 sur le territoire d'Aix-en-Provence s'est déroulée entre le 8 et le 26 juillet 2024, dans la continuité et la complémentarité de celle qui s'est tenue du 29 septembre au 18 octobre 2019. Organisée sous l'égide du Préfet des Bouches-du-Rhône conformément à l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, elle a permis à toutes les personnes intéressées par le projet de s'informer et de donner leur avis, notamment sur les deux variantes étudiées dans le cadre des études complémentaires.

Elle avait pour objectif de partager les études complémentaires et les nouvelles opportunités qui ont permis à la Maîtrise d'Ouvrage d'étudier une variante « anse sud-ouest compacte ». Grâce à l'évolution des contraintes du site, cette dernière présente une incidence foncière réduite par rapport à la variante « anse sud-est » et à la variante « anse sud-ouest » initiale.

➤ LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Les objectifs du projet ainsi que les modalités de la concertation ont été définis par les partenaires cofinanceurs et ont été fixées, le 1 juillet 2024, par le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cet arrêté a été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et sur le site Internet du projet a8-a51-liaison-lyon-gap.com. Les modalités de la concertation, adaptées au contexte de l'opération, ont bien été déployées par le Maître d'ouvrage.

L'arrêté est disponible en annexe 1.



> L'ANNONCE DE LA CONCERTATION

La concertation a été annoncée par différents moyens :

- un communiqué de presse a été diffusé à la presse locale, le premier jour de la concertation, le 8 juillet 2024 ;

Le communiqué de presse est disponible en annexe 2.

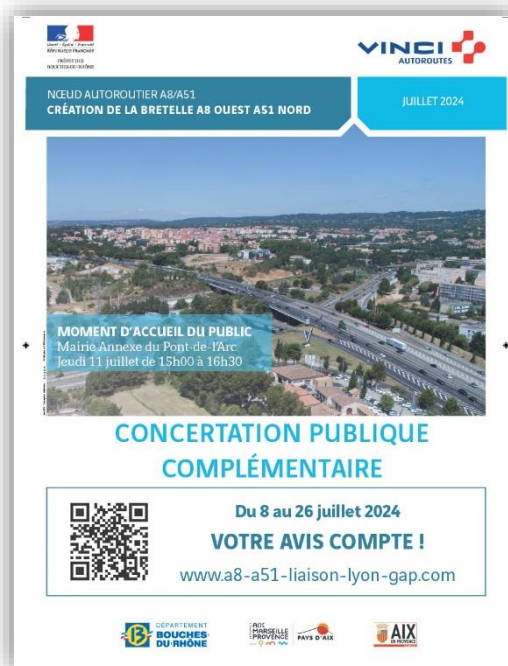
- un courrier d'information a été adressé aux parties prenantes identifiées par le Maître d'ouvrage : 7 destinataires ont reçu une plaquette et le dossier de concertation ;

La liste des parties prenantes destinataires est disponible en annexe 3.

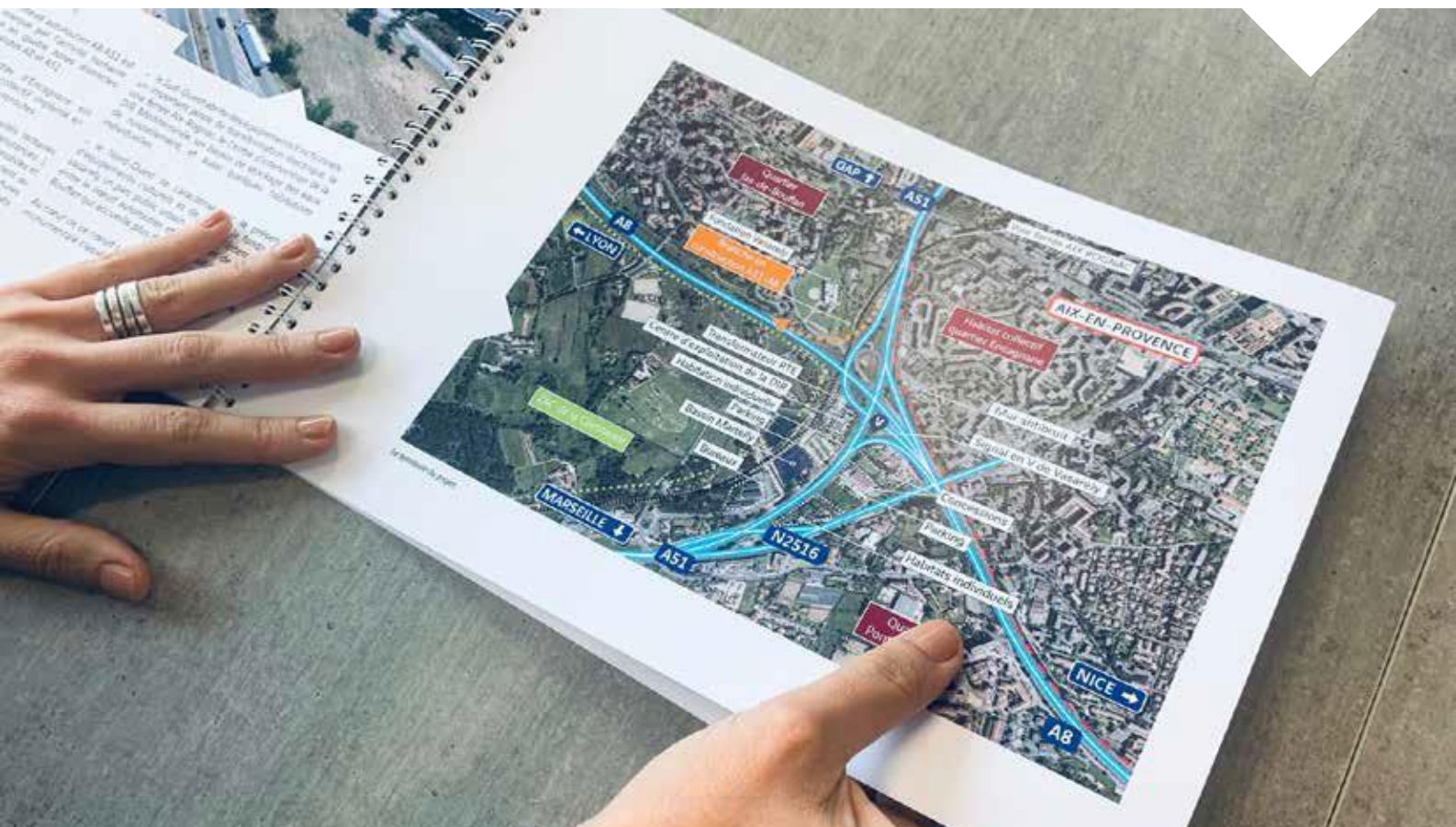
- des éléments d'information ont été mis à disposition des mairies de quartier concernées, notamment des affiches ;

- un registre numérique a été mis en place relayant les modalités de la concertation ;

- une actualité a été publiée le 5 juillet 2024 sur le site Internet du projet pour annoncer la concertation publique complémentaire.



L'affiche.



> LES OUTILS ET SUPPORTS

Pour s'informer

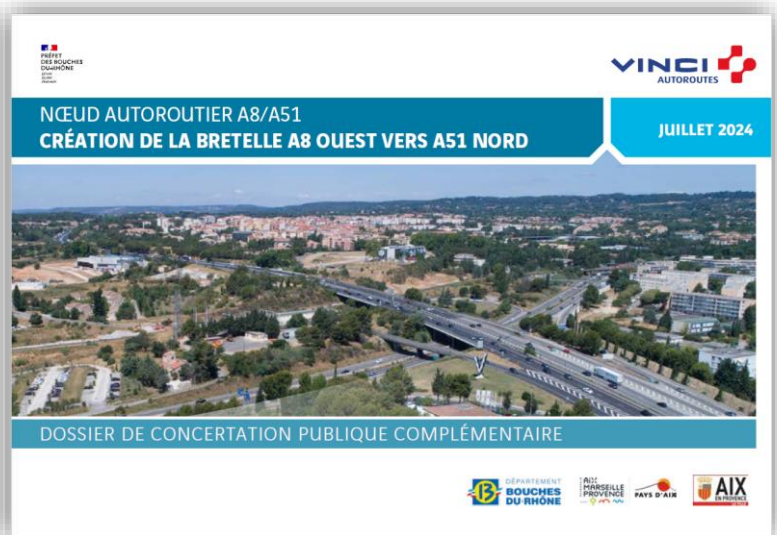
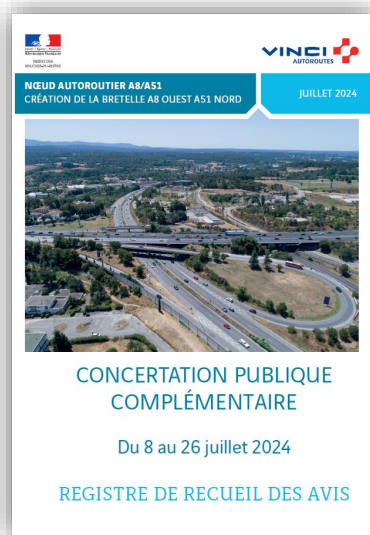
Le dossier du projet consultable sur le site internet du projet et dans les lieux d'accueil de la concertation :

- pour la Ville d'Aix-en-Provence, les mairies annexes du Pont-de-l'Arc et du Jas-de-Bouffan ;
- pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans les locaux situés sis 40, route de Galice – Le Quatuor Bâtiment B – 13090 Aix-en-Provence.

Dans chaque lieu de la concertation était mis à la disposition du public :

- le dossier de concertation ;
- le registre de recueil des avis ; les affiches de la concertation ;
- Les affiches annonçant les dates des rencontres avec le public en présence des représentants de VINCI Autoroutes

Ces supports sont présentés en annexe 5.



Le site Internet a8-a51-liaison-lyon-gap.com permettait aux internautes d'obtenir des informations sur le projet, d'accéder au dossier de concertation ainsi qu'à l'intégralité des documents de la concertation.

En complément des supports accessibles sur les lieux d'exposition, le site Internet du projet proposait aux internautes de visualiser des films en images de synthèse. Extraits d'une maquette virtuelle 3D et réalisés à partir de données techniques, ces films présentaient l'intégration de chaque variante dans l'environnement. Ils permettaient ainsi au public de mieux appréhender les indications mentionnées sur les vues en plan du dossier de concertation.



Pour s'exprimer et donner son avis

Les personnes souhaitant s'exprimer et donner leur avis ont disposé de plusieurs moyens :

- le site Internet a8-a51-liaison-lyon-gap.com comportait un formulaire de contact dans la rubrique « Je m'exprime » qui permettait à chacun de rédiger un message directement adressé au Maître d'ouvrage ;
- le registre numérique accessible depuis le site internet www.registre-numerique.fr/a8-a51-liaison-lyon-gap/ a été créé pour permettre aux riverains et aux usagers de l'autoroute d'apporter leur contribution ;
- l'adresse électronique a8-a51-liaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com a été créée afin que les riverains et les usagers de l'autoroute puissent écrire directement au Maître d'ouvrage ;
- des registres ont été mis à disposition du public dans l'ensemble des lieux d'exposition de la concertation publique ;
- les 2 moments d'accueil du public en présence des représentants de VINCI Autoroutes ont permis de répondre en direct aux interrogations du public : le 11 juillet 2024 de 13h30 à 15h00 à la mairie annexe du Jas-de-Bouffan et de 15h00 à 16h30 à la mairie annexe du Pont- de-l'Arc ;
- la possibilité d'adresser un courrier par voie postale au Maître d'ouvrage :
ASF - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est
Concertation bretelle A8 ouest A51 nord
337, chemin de la Sauvageonne
BP 40200 - 84107 Orange cedex.



Moments d'accueil aux mairies annexes du Pont-de-l'Arc et du Jas-de-Bouffan.



LE BILAN DE LA CONCERTATION

Un bilan de concertation est un document officiel qui fait l'analyse et la synthèse de tous les avis recueillis durant la concertation.

Validé par le Préfet des Bouches-du-Rhône, ce bilan est essentiel dans l'élaboration du projet de création de la bretelle A8 ouest A51 nord car il permet de nourrir les réflexions du Maître d'ouvrage et des partenaires cofinanceurs. Il guide leurs choix, en particulier sur la variante à retenir ainsi que sur les conditions de prise en compte des attentes du territoire.

> LE SUIVI PAR RELAI MÉDIATIQUE

La veille médias effectuée par le Maître d'ouvrage durant la période de concertation a permis de constater que certains médias et institutions ont relayé l'information. Tous les articles relayaient les modalités de la concertation et renvoyaient les lecteurs vers le site Internet dédié au projet.

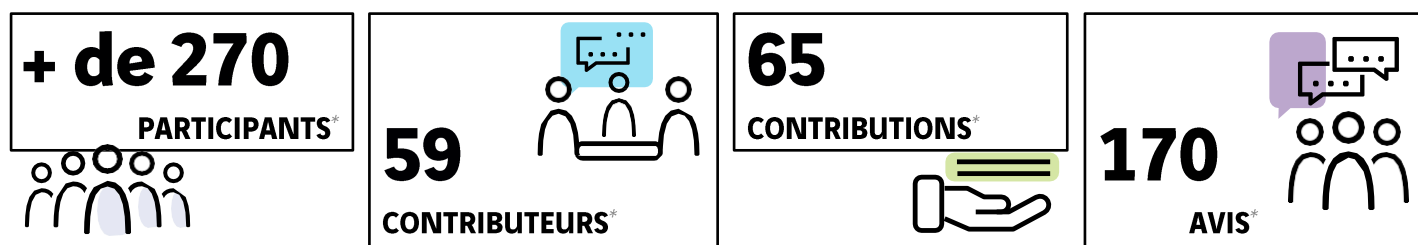
- Presse Agence : 8 juillet 2024 – « Marseille : concertation publique complémentaire sur la création de la bretelle A8 Ouest A51 Nord » ;
- France Bleu : 9 juillet 2024 – « Concertation publique à Aix-en-Provence pour la création de la bretelle entre l'A8 Ouest et l'A51 Nord. » ;
- Info-Flash : 9 juillet 2024 – « Concertation publique à Aix-en-Provence pour la création de la bretelle entre l'A8 Ouest et l'A51 Nord. » ;
- Site Internet de la ville d'Aix-en-Provence : 9 juillet 2024 - « Concertation publique complémentaire - Nœud A8/A51: création de la liaison Lyon/Gap » ;
- Maritima Medias : 10 juillet 2024 – « Aix-en-Provence : concertation sur le projet de création de la bretelle A8 Ouest A51 Nord » ;
- TPBM : 12 juillet 2024 - « Aix : nouvelle concertation pour le projet de bretelle A8 / A51 » ;
- La Marseillaise : 13 juillet 2024 - « Concertation publique sur la nouvelle bretelle entre l'A8 et l'A51 » ;
- 19 juillet 2024 : « Concertation sur la bretelle entre A8 et A51 » ;
- La Provence : 26 juillet 2024 - « Liaison Lyon - Gap: le nœud autoroutier qui ne passe pas » ;
- Site Internet du Comité d'intérêts de quartier de Cuques Saint-Jérôme : 23 juillet 2024 – « Opposition au projet de création de la liaison Lyon/Gap sur le nœud autoroutier A8/A51 ».
- Site internet du Comité d'intérêts de quartier Cézanne / Vallée de la Torse



Ces articles sont présentés en annexe 6.

> LE BILAN QUANTITATIF

Toutes les contributions recueillies durant la concertation via l'ensemble des canaux d'expression (**registre numérique, adresse courriel du projet, moments d'accueil du public**) ont été consignées dans un tableau permettant d'effectuer l'analyse quantitative de la participation et de l'expression du public sur le projet.



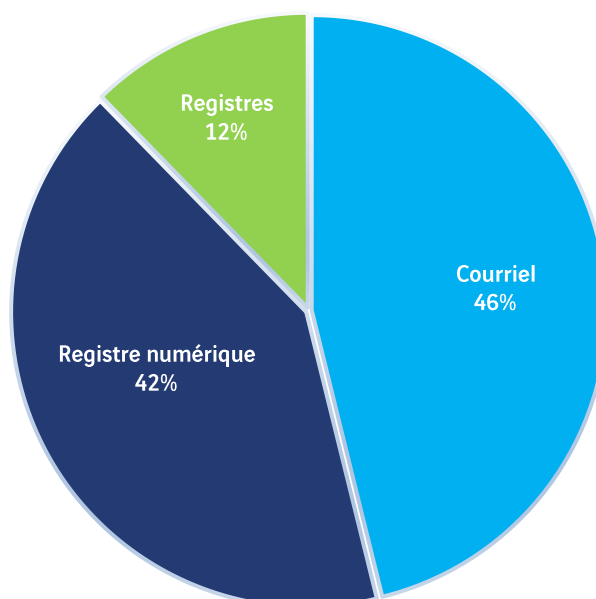
LA PARTICIPATION

Au total, sur les plus de 270 participants à la concertation, **59** contributeurs ont émis **65 contributions** via les différents canaux :

- le registre numérique - 27
- les registres de recueil des avis - 8 contributions
- les courriels adressés sur a8-a51-liaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com - 30 contributions

- 200 personnes ont consulté le registre numérique durant la période de consultation du public ;
- 22 personnes se sont déplacées à l'occasion des moments d'accueil du public.

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS SELON LES DIFFÉRENTS CANAUX





POUR MIEUX COMPRENDRE

Un **participant** est une personne qui a pris part à la concertation publique, en faisant la démarche de se rendre aux moments d'échanges avec le public (réunion publique et moments d'accueil), de visiter le registre numérique dédié au projet ou de laisser une contribution dans les registres). Pour autant, tous les participants à la concertation n'ont pas nécessairement émis une contribution.

Un **contributeur** est une personne ou un groupe de personnes (famille, couple, association...) qui a émis une contribution.

Une **contribution** est émise par un contributeur et peut contenir un ou plusieurs avis.

Un **avis** est une expression sur un thème précis. Un contributeur peut avoir émis plusieurs contributions via différents canaux. Par exemple, une même personne a pu s'exprimer plusieurs fois, lors d'un moment d'accueil, sur le registre numérique ou le registre mis à la disposition du public dans les lieux de la concertation. Ces contributions pouvant contenir un ou plusieurs avis. Il est donc logique que le nombre de contributions soit supérieur au nombre de contributeurs et que le nombre d'avis soit supérieur au nombre de contributions.

LA FRÉQUENTATION DU REGISTRE NUMÉRIQUE www.registre-numerique.fr/a8-a51-liaison-lyon-gap/ ENTRE LE 8 ET LE 26 JUILLET 2024

282

NOMBRE DE SESSIONS*



200

NOMBRE DE VISITEURS UNIQUES



16

VISITEURS EN MOYENNE PAR JOUR



42

TÉLÉCHARGEMENTS DU DOSSIER DEPUIS LE REGISTRE NUMÉRIQUE



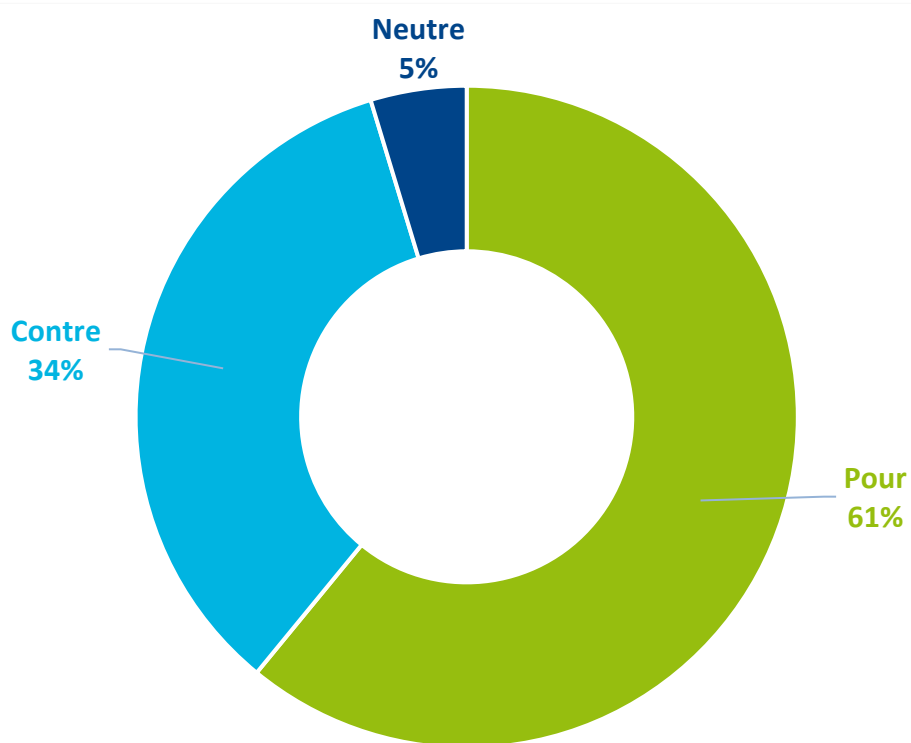
* Une session désigne la période pendant laquelle un utilisateur est actif sur un site Internet.

L'EXPRESSION DU PUBLIC SUR L'OPPORTUNITÉ DU PROJET

Les contributeurs se sont exprimés en majorité sur l'opportunité de réaliser le projet.

Ainsi,

- 61 % des contributeurs, soit 39 personnes, s'expriment en faveur de la création de la bretelle A8 ouest A51 nord ;
- 34 % des contributeurs, soit 22 personnes, s'expriment contre la création de la bretelle A8 ouest A51 nord ;
- 5 % des contributeurs, soit 3 personnes, ne se prononcent pas clairement pour ou contre la création de la bretelle A8 ouest A51 nord.



POUR MIEUX COMPRENDRE

- un contributeur considéré comme étant « Pour » le projet est une personne dont l'avis exprime clairement son adhésion à l'opération ;
- un contributeur considéré comme étant « Contre » le projet est une personne dont l'avis exprime sans équivoque son opposition à l'opération ;
- un contributeur considéré comme étant « Neutre » est une personne dont l'avis ne permet pas de connaître sa position vis-à-vis de l'opération. Elle peut par exemple poser une question.

La concertation publique complémentaire a suscité une participation plus limitée que celle de 2019. Malgré tout, plus de 270 personnes ont participé à cette nouvelle concertation et 59 contributeurs se sont mobilisés pour donner leur avis.

En complément de leur positionnement sur l'opportunité du projet, l'analyse thématique des contributions a fait émerger 5 sujets principaux :

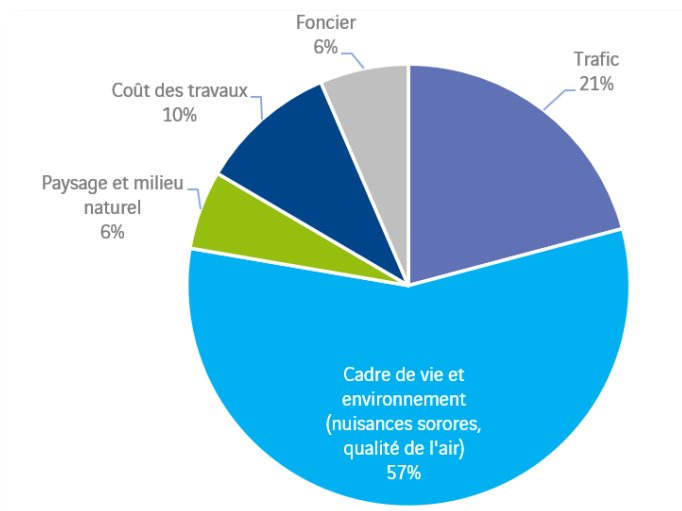
sujet 1 : le cadre de vie et l'environnement : 79 avis

sujet 2 : le trafic : 29 avis

sujet 3 : le coût des travaux : 14 avis

sujet 4 : le foncier : 9 avis

sujet 5 : le paysage et le milieu naturel : 8 avis



La répartition des avis formulés.





> LE BILAN QUALITATIF

Le bilan qualitatif présente la synthèse des contributions qui ont toutes été analysées. Il permet de mieux cerner l'expression du public sur l'opportunité du projet, sa perception des variantes soumises à la concertation ainsi que ses préoccupations.

LES CONTRIBUTIONS PLUTÔT « POUR » LE PROJET

60% des contributeurs se sont exprimé en faveur du projet et de ses objectifs et indiquent que le projet va notamment :

- contribuer à améliorer les conditions de circulation sur l'autoroute ;
- délester les voiries locales du trafic de transit ;
- améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers locaux.

Certains soulignent que ce projet est attendu depuis longtemps par les habitants du Jas de Bouffan et qu'il est « urgent » de le réaliser.

La majorité des contributeurs favorables au projet donnent également leur avis sur les variantes soumises à la concertation et formulent un choix.

Quelle que soit la variante, des sujets prioritaires sont relevés :

- maintenir l'activité économique et limiter les incidences du projet sur le cadre de vie des riverains ;
- minimiser l'incidence foncière du projet en limitant les emprises de ce dernier ;
- prendre en compte et respecter l'environnement et le milieu naturel.

LES CONTRIBUTIONS PLUTÔT «CONTRE» LE PROJET

La quasi-totalité des 23 contributeurs qui s'expriment « contre » le projet justifient leur opposition en indiquant que ce dernier va générer des nuisances dans un milieu urbain déjà dense, notamment dans le quartier d'Encagnane déjà exposé à la pollution atmosphérique et au bruit.

La majorité des contributions défavorables au projet sont exprimées par les riverains (parfois propriétaires fonciers concernés par l'une ou l'autre des variantes) ou les associations de riverains.

Nombreux jugent que l'actuel projet ne répond pas aux besoins de mobilités au niveau d'Aix-en-Provence et soulignent la nécessité de repenser plus largement le projet en incluant notamment l'ensemble des liaisons manquantes au niveau du nœud A8/A51.

Près de la moitié des contributeurs défavorables au projet pensent que le projet n'est pas nécessaire et indiquent qu'il vaudrait mieux utiliser l'enveloppe budgétaire pour réaliser d'autres projets, tel qu'un grand contournement par le nord d'Aix-en-Provence, l'aménagement d'une solution sur la voie dite « ITER » ou le développement des transports en commun et des mobilités douces.

Près de 20% des contributeurs opposés au projet estiment que le projet ne répond pas aux enjeux environnementaux actuels et montrent une opposition à tout nouveau projet d'infrastructure routière sur Aix-en-Provence.

LES CONTRIBUTIONS QUI NE SONT PAS CLAIREMENT « POUR » OU « CONTRE » LE PROJET

Une dizaine de contributeurs ne s'expriment pas clairement « pour » ou « contre » le projet. La majorité des contributeurs ne donnant pas d'avis posent des questions sur le dossier ou demandent à recevoir des informations sur le projet (plans, mesures acoustiques et de qualité de l'air...).



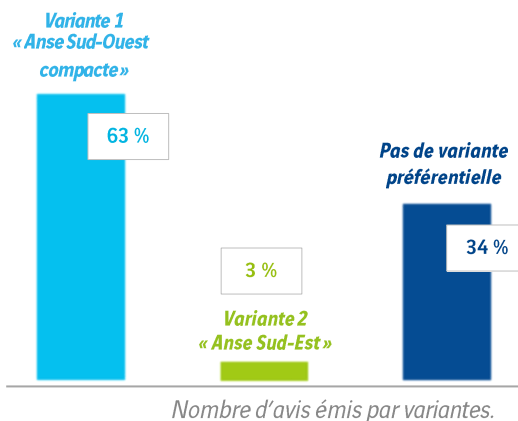
Légende de la carte ou du tableau

En bleu	Rocade Sud en service (A8 et A51).
En rouge	Rocade Nord et Ouest en service (RN296).
En gris clair	Contournement Ouest abandonné (A51).



LES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES SUR LES VARIANTES

Le bilan qualitatif dresse l'analyse des contributions recueillies sur les 2 variantes soumises à la concertation. Certains contributeurs ont affiché leur préférence pour une variante et/ou leur opposition à une autre variante.



La variante 1, « Anse Sud-Ouest compacte »

La variante 1 est la variante qui a suscité le plus grand nombre d'avis favorables.

Parmi les 59 contributeurs, 37 se sont exprimés en faveur de la variante 1. Sur ces contributeurs, 32 sont favorables à sa réalisation. 5 contributeurs s'opposent au projet mais affichent tout de même leur préférence pour la variante 1, qu'ils estiment être celle qui a le moins d'impact sur le cadre de vie des riverains et le paysage.

Les contributeurs qui sont favorables à la réalisation de la variante 1 justifient leur avis par 4 arguments principaux :

- une emprise foncière moins importante que dans la variante 2, limitant le recours aux expropriations ;
- une meilleure insertion paysagère, préservant le milieu naturel et le patrimoine culturel ;
- une amélioration significative de la circulation et du cadre de vie des habitants du quartier du Jas Bouffan* ;
- un impact limité sur les emplois et les commerces locaux.

**Il est à noter que plusieurs contributeurs craignent que l'amélioration du cadre de vie du quartier du Jas Bouffan ne se fasse au détriment du quartier d'Encagnagne, impacté par la future bretelle.*





La variante 2, « Anse Sud-Est »

La variante 2 n'a suscité que 2 avis favorables.

Seul un contributeur s'exprime sur les motivations de son choix :

- variante la moins complexe à réaliser techniquement - en conséquence, elle doit être la moins onéreuse et le délai de réalisation plus court ;
- un impact plus limité en termes de pollution.

Il est à noter que parmi les contributeurs favorables à la variante 1, plusieurs ont manifesté leur opposition à la variante 2. En comparaison de la variante 1, ils estiment que :

- l'incidence sur le paysage et le milieu naturel est plus importante ;
- le tracé s'approche trop des habitations et des écoles avec une incidence significative sur le cadre de vie des riverains ;
- le tracé s'approche trop du V de Vasarely, élément structurant en entrée de ville ;
- l'emprise du projet, plus importante, impliquerait davantage d'expropriations et aurait un impact négatif sur l'activité économique locale.

> LE BILAN THÉMATIQUE

Sujet 1 : le cadre de vie des riverains

Sur les 79 avis exprimés sur ce sujet, **47** font référence au cadre de vie d'une manière générale, **32** aux nuisances environnementales.

Plusieurs avis citent explicitement la qualité de l'air (**17 avis**) et le bruit (**10 avis**).

Près de **20%** des contributeurs qui s'expriment sur ce sujet sont favorables au projet et se prononcent en général en faveur de la variante 1 qu'ils estiment être celle qui a le moins d'impact sur le cadre de vie et l'environnement.

Ce sujet est également majoritairement abordé par les contributeurs qui ne sont pas favorables au projet. La quasi-totalité d'entre eux indique que la création de la liaison va aggraver les nuisances dans ce secteur, déjà fortement impacté par la pollution de l'air et le bruit.

Plusieurs contributions demandent à ce que soient étudiées des solutions de contournement d'Aix-en-Provence, déjà très impactée par le trafic routier.

Un petit nombre de contributions relève le niveau préliminaire des études et souhaiteraient des éléments complémentaires sur le sujet pour pouvoir pleinement se prononcer (études de trafic et acoustiques notamment).

Orientations apportées par le Maître d'ouvrage

Le projet de création de la branche entre l'A8 et l'A51, présenté dans le dossier de concertation, s'inscrit dans un contexte urbanisé.

La zone projet accueille des infrastructures, des constructions avec des usages variés comme des habitations et des équipements publics ou privés. La réalisation d'un tel projet, dans ce contexte, aura des incidences sur ces constructions et leurs usages. Ainsi, le dossier de concertation a retenu, pour chaque variante du projet, ses incidences dans un critère dédié afin de permettre au public d'en avoir la meilleure compréhension.

La variante Sud-Ouest compacte tend à préserver au mieux les constructions et commerces existants. La qualité de vie des riverains de la route de Galice et du Pont de l'Arc sera améliorée du fait de l'abaissement significatif du trafic dans ces secteurs.

L'évaluation environnementale à venir dans le dossier de DUP permettra d'affiner les études relatives à la qualité de l'air et au bruit.

> LE BILAN THÉMATIQUE

Sujet 2 : le trafic (amélioration des conditions de circulation, report de trafic)

Sur les **29 avis** exprimés sur ce sujet, **12** sont favorables à la réalisation des travaux et pensent qu'ils auront un effet bénéfique sur le trafic.

Parmi les contributeurs qui s'expriment en faveur du projet, plusieurs estiment que la réalisation de cette nouvelle bretelle est essentielle pour contribuer à améliorer les conditions de circulation sur l'autoroute et délester les voiries locales du trafic de transit ; améliorant ainsi le cadre de vie et la sécurité des habitants du Jas de Bouffan.

Parmi ces avis, plusieurs expriment toutefois leurs craintes que ce report de trafic vers l'autoroute engendre également un report des nuisances du quartier du Jas de Bouffan vers les quartiers impactés par les travaux, notamment le quartier d'Encagnagne et la future zone de la Constance.

Ce sujet est également largement abordé par les contributeurs qui ne sont pas favorables au projet (**17 avis**).

Dans la majorité des contributions, deux grandes idées reviennent régulièrement :

- En l'état, ce projet ne permettra pas d'améliorer significativement la circulation dans le secteur. Pour avoir une réelle efficacité sur la fluidification du trafic, ce projet doit intégrer d'autres aménagements (bretelles manquantes sur le nœud A8 A51, échangeurs à créer) et un plan de mobilité plus large doit être envisagé à l'échelle d'Aix-en-Provence (développement des mobilités douces et des transports en commun).
- D'autres projets d'aménagement permettraient de réduire le trafic tout en minimisant les nuisances aux habitants d'Aix-en-Provence déjà impactés par un fort trafic (contournement d'Aix-en-Provence par le nord, l'aménagement d'une solution sur la voie dite « ITER »).

Enfin, plusieurs contributeurs jugent les études de trafic insuffisantes et trop anciennes pour pouvoir se prononcer objectivement sur le projet.

Orientations apportées par le Maître d'ouvrage

Les conditions de circulation et de sécurité route de Galice seront nettement améliorées par la baisse significative du volume de trafic journalier (-4 000 véhicules). Les modes doux de déplacement seront également privilégiés en raison de la baisse importante des conflits avec les véhicules motorisés.

En ce qui concerne le secteur de Pont de l'Arc, le report du trafic faisant demi-tour sur cet échangeur (~460 véhicules le matin et 660 le soir) favorisera le fonctionnement de ce dernier et notamment le passage des transports en commun.

Les études de trafic sont en cours d'actualisation sur la base de comptages 2024. Ces données seront actualisées dans le dossier de DUP.

Le contournement autoroutier d'Aix en Provence par le nord est un projet qui, par son impact environnemental, sa consommation foncière, son coût et ses délais de réalisation constitue une opération qui n'est pas comparable au complément du nœud A8/A51 soumis à la présente concertation.

La voie dite « ITER » se situe plus au nord d'Aix en Provence et ne répond pas aux mêmes objectifs que l'aménagement proposé à savoir capter les flux entre le Languedoc-Roussillon et le secteur sud des Alpes.

Sujet 3 : le coût de réalisation du projet

Sur les **14 avis** évoquant le coût de réalisation du projet, plus de la moitié sont formulés par des contributeurs défavorables au projet qui s'interrogent sur le montant réel des travaux et estiment que les montants avancés dans le dossier de concertation devront être réévalués. De nombreux contributeurs estiment également que le coût de réalisation de cet ouvrage est trop élevé en comparaison du bénéfice apporté en termes de circulation. Ils souhaiteraient que cet argent soit investi dans d'autres projets, pour certains, moins onéreux, moins impactant pour le cadre de vie et plus respectueux de l'environnement à l'instar du développement des mobilités douces et des transports en commun ou du contournement d'Aix-en-Provence

Parmi ceux qui s'expriment en faveur du projet, plusieurs estiment que la variante 1, moins complexe à réaliser techniquement, avec une emprise foncière réduite et donc moins d'expropriations attendues, doit être la moins onéreuse.

Orientations apportées par le Maître d'ouvrage

Le projet présenté à la concertation complémentaire est inscrit au Plan d'investissement autoroutier (PIA) validé par décret ministériel du 6 novembre 2018. Ce document acte le financement du projet par VINCI Autoroutes et ses partenaires.

Les variantes présentées à la concertation complémentaire, ont un coût estimatif cohérent avec le montant prévu pour l'opération dans le PIA (50 millions d'euros hors taxe - valeur 2016). Ainsi, le critère coût n'a pas été considéré comme discriminant pour le choix de la variante et n'a donc pas été présenté dans le dossier de concertation, laissant ainsi davantage de place aux échanges sur des sujets comme le cadre de vie ou le milieu naturel.



Sujet 4 : le foncier

La majorité des contributeurs qui s'expriment sur ce sujet (**9 avis**) s'est prononcée en faveur de la variante 1. Qu'ils soient favorables ou défavorables au projet, tous estiment que cette version « compacte » est celle qui nécessite le moins d'emprise au sol et aura le moins d'impact pour les riverains, notamment en termes d'expropriations.

Les riverains directement concernés se sont également prononcés en faveur de la variante 1 et souhaitent que des solutions soient mises en œuvre pour limiter l'incidence sur leurs propriétés.

Orientations apportées par le Maître d'ouvrage

Le projet étant situé en zone urbaine, la problématique des incidences foncières est de première importance. C'est pour cette raison que le critère « foncier » a été retenu dans l'analyse multicritères présentée dans le dossier de concertation. Cette indication a permis au public d'appréhender les conséquences que pourraient avoir chacune des variantes sur les terrains de la zone projet. La poursuite des études de définition du projet visera à poursuivre la réduction dans la mesure du possible les impacts sur le foncier. La variante 1 est effectivement moins consommatrice de foncier notamment bâti.



Sujet 5 : le paysage et le milieu naturel

Sur les **8 avis** formulés sur ce sujet, la totalité des contributeurs, qu'ils soient favorables ou non à la réalisation du projet, s'inquiète de l'impact des différentes variantes sur le milieu naturel. Sont aussi évoquées de manière significative les incidences du projet sur le paysage, en particulier l'incidence visuelle sur les paysages naturels et le V Signal de Vasarely.

Les contributeurs justifient d'ailleurs leur choix « pour » la variante 1, qui leur semble avoir un impact moindre sur le paysage mais également sur la faune et la flore.

Orientations apportées par le Maître d'ouvrage

Le respect du milieu naturel, plus qu'une obligation réglementaire, est un engagement fort du Maître d'ouvrage sur l'ensemble des projets qu'il porte sur le territoire national. Dans le dossier de concertation, ont été présentées, avec le niveau de connaissances disponibles sur le territoire concerné, les incidences prévisibles de chacune des deux variantes sur le milieu naturel.

Les études sur cette thématique ont été complétées par des investigations exhaustives permettant de déterminer avec précision l'état des lieux de la faune et de la flore sur les terrains concernés par le projet. Des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement voire de compensations sont envisagées pour permettre la réalisation harmonieuse du projet dans son territoire (translocation de la Tulipe d'Agen notamment).

En ce qui concerne la valorisation des paysages, la géométrie du projet tient compte des perspectives paysagères remarquables et s'intègre pour préserver le cône de vue ouvert vers la Sainte-Victoire et les paysages cézaniens. Cette dimension paysagère et patrimoniale est ancrée dans le projet et constitue une opportunité culturelle forte et concertée.



Cette valorisation concerne également le patrimoine avec la fondation Vasarely, le signal en V, la Bastide du Jas- de-Bouffan, » qui sont des monuments ou sites inscrits et classés aux Monuments historiques. Leur préservation présente, du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Les choix techniques du projet respectent le patrimoine existant et favorisent son intégration paysagère.





Sujet annexe : les modalités de la concertation complémentaire

Sur les 65 contributions émises, 20% évoquent les modalités de mise en œuvre de cette concertation complémentaire, qu'ils jugent précipitées.

Tous reprochent un manque d'information préalable à la concertation, notamment auprès des riverains, et regrettent la période choisie – nombre de riverains étant absents à cette période de l'année.

Plusieurs associations de riverains demandent l'annulation et le report de la concertation afin que chacun puisse s'exprimer sur ce projet en connaissance des éléments du dossier.

Orientations apportées par le Maître d'ouvrage

La concertation complémentaire vient dans la suite logique de celle de 2020 au cours de laquelle l'ensemble des riverains, associations, commerces ont pu émettre leur avis qui ont été repris dans le bilan objet de l'arrêté du 25 mai 2020.

Le calendrier de cette concertation complémentaire a été établi en tenant compte de la prise d'arrêté d'ouverture de cette phase par les services de la préfecture (01/07/2024) et intégré dans le planning général de l'opération qui prévoit une enquête publique en juin 2025.

Lors de cette enquête, les usagers, riverains et associations auront encore la possibilité de déposer les avis et remarques sur le projet.





CONCLUSION GÉNÉRALE

La concertation publique complémentaire relative à la création de la bretelle A8 ouest A51 nord sur le nœud autoroutier A8/A51 à Aix-en-Provence s'est déroulée entre le 8 et le 26 juillet 2024.

Le dispositif mis en œuvre pour informer et écouter les personnes intéressées par le projet, notamment le site Internet du projet et les moments d'échanges avec le public a mobilisé plus de **270 participants**.

Parmi eux, 59 contributeurs se sont exprimés via les différents canaux mis à leur disposition (registre numérique, registres disponibles dans les lieux d'accueil du public et moments d'échanges).

Le bilan global des avis montre une nette expression en faveur de la réalisation du projet :

- 39 contributeurs, soit **61%** ont indiqué être favorables à la création de la bretelle A8 ouest A51 nord ;
- 22 contributeurs, soit **34 %** ont signifié leur opposition au projet ;
- 3 contributeurs, soit **5 %** n'ont pas donné d'éléments permettant de déterminer s'ils étaient « plutôt pour » ou « plutôt contre » le projet.

Les avis exprimés dans les contributions ont permis de faire émerger cinq sujets principaux de préoccupations pour les personnes intéressées par le projet :

- le cadre de vie des riverains et l'environnement ;
- le trafic ;
- le coût de réalisation du projet ;
- le foncier ;
- le paysage et le milieu naturel.

L'analyse des avis formulés sur les 2 variantes soumises à la concertation a montré que la variante 2 a suscité un nombre de contributions bien inférieur à la variante 1, montant un faible intérêt du public pour cette proposition.

La variante 1 a reçu une majorité d'avis (36 %), sous réserve d'une bonne prise en compte des riverains présents à proximité du tracé envisagé et de l'optimisation de l'incidence foncière du projet.

Parmi les contributeurs ayant voté pour la variante 1, il est important de noter que plusieurs ne s'expriment pas en faveur du projet mais en défaveur de la variante 2 dont ils estiment que l'incidence sur le paysage et le cadre de vie des riverains est plus élevée.

En conséquence et en conclusion de cette concertation publique complémentaire, et au regard de l'analyse multicritère du dossier de concertation, l'État, VINCI Autoroutes et les partenaires cofinanceurs ont retenu la variante 1 : « Anse Sud-ouest » pour mener les études détaillées du projet de création de la liaison Lyon/Gap.

Les études qui seront engagées à la suite de la publication du présent bilan de la concertation complémentaire seront réalisées en veillant à :

■ **Réduire l'incidence foncière du projet**

Les études détaillées auront pour objet de préciser les caractéristiques techniques du projet et donc d'affiner les emprises foncières. Au regard des enjeux exprimés lors de la concertation, le Maître d'ouvrage sera particulièrement vigilant et mettra tout en œuvre pour limiter les emprises nécessaires à la réalisation du projet. Ceci sera réalisé grâce à une conception poussée du tracé et à des choix techniques adaptés. À noter que le projet prévoit le maintien de l'ensemble des accès existants aussi bien en phase travaux qu'en phase définitive.

■ **Assurer la meilleure prise en compte des habitations riveraines et de l'insertion du projet dans son environnement**

Le Maître d'ouvrage a engagé les études nécessaires, en lien avec la réglementation, pour éviter, réduire, voire compenser les impacts du projet sur le cadre de vie et le milieu naturel. Le périmètre de l'opération étant réduit spatialement, les investigations complémentaires ont été particulièrement fines. Les résultats de ces investigations seront portés à la connaissance du public dans l'étude d'impact du projet qui sera jointe au dossier d'enquête publique.

■ **Assurer le meilleur accompagnement des propriétaires et exploitants impactés par les achats fonciers**

Cette démarche se fera en lien étroit avec les personnes concernées, déjà rencontrées à de nombreuses reprises avant la période de concertation.

Plus généralement les échanges ont démontré une réelle volonté du public, de rester informé de la suite des études. Ainsi, la maîtrise d'ouvrage mettra en œuvre des échanges continus avec les acteurs locaux du projet lors des futures étapes de conception de ce dernier.





Après approbation du bilan de la concertation publique par le Préfet des Bouches-du-Rhône, ASF va engager les études détaillées afin de définir précisément toutes les caractéristiques du projet. In fine, le projet sera présenté dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

> LES PROCÉDURES À DÉROULER

Les études plus approfondies, préalables à la déclaration d'utilité publique

Cette phase, cadrée par le Code de l'environnement, consiste à mener l'analyse détaillée des impacts de l'aménagement sur tous les volets de l'environnement et à la présenter dans un dossier appelé « Étude d'impact ». Cette étude et les autres composants de la procédure sont soumis à l'avis des services de l'État et des collectivités. Nommée « Concertation Inter-Services », elle constitue une phase d'échanges et de recueil des avis des partenaires institutionnels avant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Elle se déroule du 17 septembre au 18 novembre 2024.

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Celle-ci consiste à présenter le projet au public, sur la base d'une étude d'impact. Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations. Le commissaire-enquêteur rédigera ensuite un rapport après avoir examiné toutes les observations consignées dans les registres d'enquête puis rendra son avis. Il reviendra au préfet de décider de la déclaration d'utilité publique du projet.

> LE PLANNING PRÉVISIONNEL



En attendant ce prochain rendez-vous, le public peut continuer à s'informer et à dialoguer avec les équipes du Maître d'ouvrage via :

- le site Internet : a8-a51-liaison-lyon-gap.com ;
- le courriel : a8-a51-liaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com.





LES ANNEXES

Annexe 1 L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ du **01 JUL. 2024**

annule et remplace l'arrêté du 28 juin 2024 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public, par ASF, sur le projet de complément du nœud A8/A51 : Création de la liaison Lyon/Gap sur la commune d'Aix-en-Provence

**Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône**

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L103-2 et R103-1,

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L110-1,

Vu le décret 2004- 374 du 29/04/2004, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n°2018-959, du 6 novembre 2018 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF) ;

Vu le dossier de concertation se rapportant au projet,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2019 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public sur le projet complément du nœud A8/A51 création de la liaison Lyon/Gap

Vu l'arrêté de concertation du 25 mai 2020 relatif à l'arrêt du bilan de la concertation publique du projet,

Vu l'arrêté du 28 juin 2024 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public, par ASF, sur le projet de complément du nœud A8/A51 : Création de la liaison Lyon/Gap sur la commune d'Aix-en-Provence,

Considérant que l'évolution des contraintes du site permet d'envisager une variante « anse sud ouest » compacte, présentant une incidence foncière plus réduite et une meilleure insertion dans son environnement que celle présentée lors de la concertation prescrite par l'arrêté du 4 septembre 2019,

Considérant qu'il appartient au préfet de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Considérant que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions,

Sur proposition de la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF) , maître d'ouvrage du projet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le projet consiste en la création de la branche autoroutière permettant de relier l'autoroute A8 en provenance de Lyon à l'autoroute A51 en direction de Gap sur la commune d'Aix-en-Provence.

Le projet a pour objectifs :

- de ramener le trafic de transit sur le réseau autoroutier urbain;
- d'améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers locaux ;
- de créer les conditions d'une requalification urbaine des quartiers environnants.

Article 2 : une concertation publique complémentaire relative au projet de création de la branche autoroutière entre l'A8 depuis Lyon et l'A51 en direction de Gap, sur la commune d'Aix-En-Provence, afin de tenir compte de l'évolution des contraintes du site, se déroulera sur la période **du 8 juillet au 26 juillet 2024**.

Article 3 : Durant cette période, le dossier de concertation sera consultable :

- aux heures d'ouverture du public dans les locaux de :
 - Métropole Aix-Marseille-Provence, délégation du Pays d'Aix – 40, route de Galice, bâtiment Quatuor B – RDC;
 - Ville d'Aix-en-Provence, Mairie Annexe du Pont-de-l'Arc – 75 route des Milles – Place Sextia Conca, 13090 Aix-en-Provence ;
 - Ville d'Aix-en-Provence, Mairie Annexe du Jas-de-Bouffan – 2 Rue Carloun Rieu – 13090 Aix-en-Provence.
- sur le site internet du projet : www.a8-a51-liaison-lyon-gap.vinci-autoroutes.com

Article 4 : Des rencontres avec le public seront organisées en présence des représentants de VINCI Autoroutes, lors de permanences d'accueil du public:

- en Mairie Annexe du Jas-de-Bouffan – 2 Rue Carloun Rieu – 13090 Aix-en-Provence **le 11 juillet de 13h30 à 15h00**.
- en Mairie Annexe du Pont-de-l'Arc – 75 route des Milles – Place Sextia Conca, 13090 Aix-en-Provence le 11 juillet de 15h00 à 16h30.

Article 5 : Le public pourra s'exprimer de différentes manières :

- via un registre disponible dans chaque lieu d'accueil de la concertation ;
- par courriel à l'adresse a8-a51-liaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com ;
- par courrier à l'adresse ASF – Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est – Concertation Liaison Lyon-Gap – 337, chemin de la Sauvageonne – BP40200 – 84107 Orange Cedex ;

Article 6 : Les modalités de la concertation seront communiquées au public par le maître d'ouvrage par voie de presse et par affichage dans les lieux mentionnés à l'article 3 ainsi que dans la mairie de la commune concernée. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 7 : À l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par le préfet des Bouches-du-Rhône. Il présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public, en dressera la synthèse et présentera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public et leur intégration dans les études détaillées préalables à l'enquête publique. Ce bilan sera rendu public sur le site internet du projet.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Directeur Général de VINCI Autoroutes, la Maire de la Ville d'Aix-en-Provence, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Cyrille LEVELY



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 juillet 2024

Projet de création de la bretelle A8 Ouest A51 Nord : lancement de la concertation publique complémentaire

VINCI Autoroutes (réseau ASF), maître d'ouvrage du projet, organise une concertation publique complémentaire portant sur la création de la bretelle A8 Ouest A51 Nord, entre le **lundi 8 juillet** et le **vendredi 26 juillet 2024**.

Conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, cette concertation, menée sous l'égide du préfet des Bouches-du-Rhône, permettra à toutes les personnes intéressées par le projet, en particulier les riverains, les élus, les usagers et les acteurs des mondes économique, agricole et associatif de s'informer et de s'exprimer sur le projet.

Le projet de création de la bretelle A8 Ouest A51 Nord

Le nœud autoroutier entre les autoroutes A8 et A51, deux axes autoroutiers urbains majeurs qui assurent des fonctions de transit et d'échanges au sein de l'agglomération d'Aix-en-Provence, ne permet pas une liaison directe entre l'A8 Ouest et l'A51 Nord (Lyon/Gap), ce qui génère un flux de transit important au cœur du quartier de Jas-de-Bouffan. Le projet de nouvelle bretelle poursuit trois objectifs essentiels, partagés par l'État, VINCI Autoroutes et les collectivités locales partenaires de l'opération :

- **ramener le trafic de transit sur le réseau autoroutier;**
- **améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers locaux;**
- **créer les conditions d'une requalification urbaine des quartiers environnants.**

Le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville d'Aix-en-Provence et VINCI Autoroutes cofinancent le projet, dont le montant prévisionnel est estimé à 50 millions d'euros hors taxe (valeur 2016), dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), validé par un décret publié le 8 novembre 2018. Une convention de financement entre les partenaires a été conclue en octobre 2019.

Les objectifs de la concertation publique complémentaire

La présente concertation s'inscrit dans la continuité et la complémentarité de celle qui s'est tenue du 29 septembre au 18 octobre 2019. Elle a pour objectif de partager les études complémentaires et les nouvelles opportunités qui ont permis à la Maîtrise d'Ouvrage d'étudier une variante « anse Sud-Ouest compacte » présentant une incidence foncière réduite par rapport à la variante « anse Sud-Est » et à la variante « anse Sud-Ouest » initiale grâce à l'évolution des contraintes du site. L'objectif de cette concertation publique complémentaire est de permettre à toute personne intéressée par le projet de pouvoir s'informer et donner son avis.

Un dispositif de concertation pour s'informer et s'exprimer sur le projet

Pendant la concertation publique complémentaire, plusieurs moyens sont mis à la disposition du public pour s'informer et s'exprimer sur le projet.

Pour s'informer :

- le dossier du projet est consultable dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public : la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Mairie annexe du Pont-de-l'Arc, la Mairie annexe du Jas-de-Bouffan;
- le site Internet www.a8-a51-liaison-lyon-gap.vinci-autoroutes.com;
- les rencontres avec le public, en présence des représentants de VINCI Autoroutes, organisées le 11 juillet, lors de permanences d'accueil du public qui se tiendront à la Mairie annexe du Jas-de-Bouffan (13h30 à 15h00) et à la Mairie annexe du Pont-de-l'Arc (15h00 à 16h30).

Pour donner son avis :

- le registre de recueil des avis disponible dans les lieux d'accueil de la concertation;
- l'adresse électronique : a8-a51-liaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com;
- l'adresse postale : ASF - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est - Concertation bretelle A8 Ouest A51 Nord-337, chemin de la Sauvageonne - BP 40200 - 84107 Orange cedex.



Les deux variantes de projet soumises à la concertation publique complémentaire.

Contact presse VINCI Autoroutes : Nelly DESTÈVE - +33 6 30 48 64 26



N/réf. : DOIE/

Objet : **A8-A51 – Création de la bretelle A8 Ouest A51 Nord**
Concertation publique complémentaire

P.J. : 1 dossier de concertation

Madame la Présidente

Dans le cadre du projet de création de la bretelle d'autoroute A8 ouest vers A51 Nord située sur la commune d'Aix-en-Provence, et conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, une concertation publique complémentaire est organisée, sous l'égide du Préfet des Bouches-du-Rhône, du 8 au 26 juillet 2024.

Celle-ci s'inscrit dans la continuité de la concertation publique qui s'est tenue du 24 septembre au 18 octobre 2019 et qui a permis de recueillir les avis et contributions du public pour ce projet structurant pour le territoire. Dans la continuité de ces échanges, des études complémentaires intégrant l'évolution des contraintes du site ont permis de faire émerger la variante « anse Sud-Ouest compacte », alternative prometteuse, en ce qu'elle réduit les incidences sur le milieu humain, notamment foncière, du projet par rapport aux variantes initiales.

Afin de poursuivre cette démarche participative et transparente, une concertation complémentaire est organisée et vise à partager avec le public les études complémentaires conduites autour de la variante alternative « anse Sud-Ouest » compacte. En outre, elle permettra au maître d'ouvrage d'écouter, échanger et recueillir l'avis de chacun.

L'ensemble des contributions émises pendant cette phase sera étudié et restitué dans le bilan de la concertation.

Afin de vous permettre de prendre connaissance de ce projet, je vous prie de trouver ci-joint le dossier de concertation publique. L'ensemble des informations relatives à la concertation est également disponible à l'adresse suivante : www.a8-a51-liaison-lyon-gap.vinci-autoroutes.com

Je reste à votre disposition pour tout élément complémentaire sur le projet et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier Richer de Forges,
Directeur de la
Maîtrise d'Ouvrage ASF Est

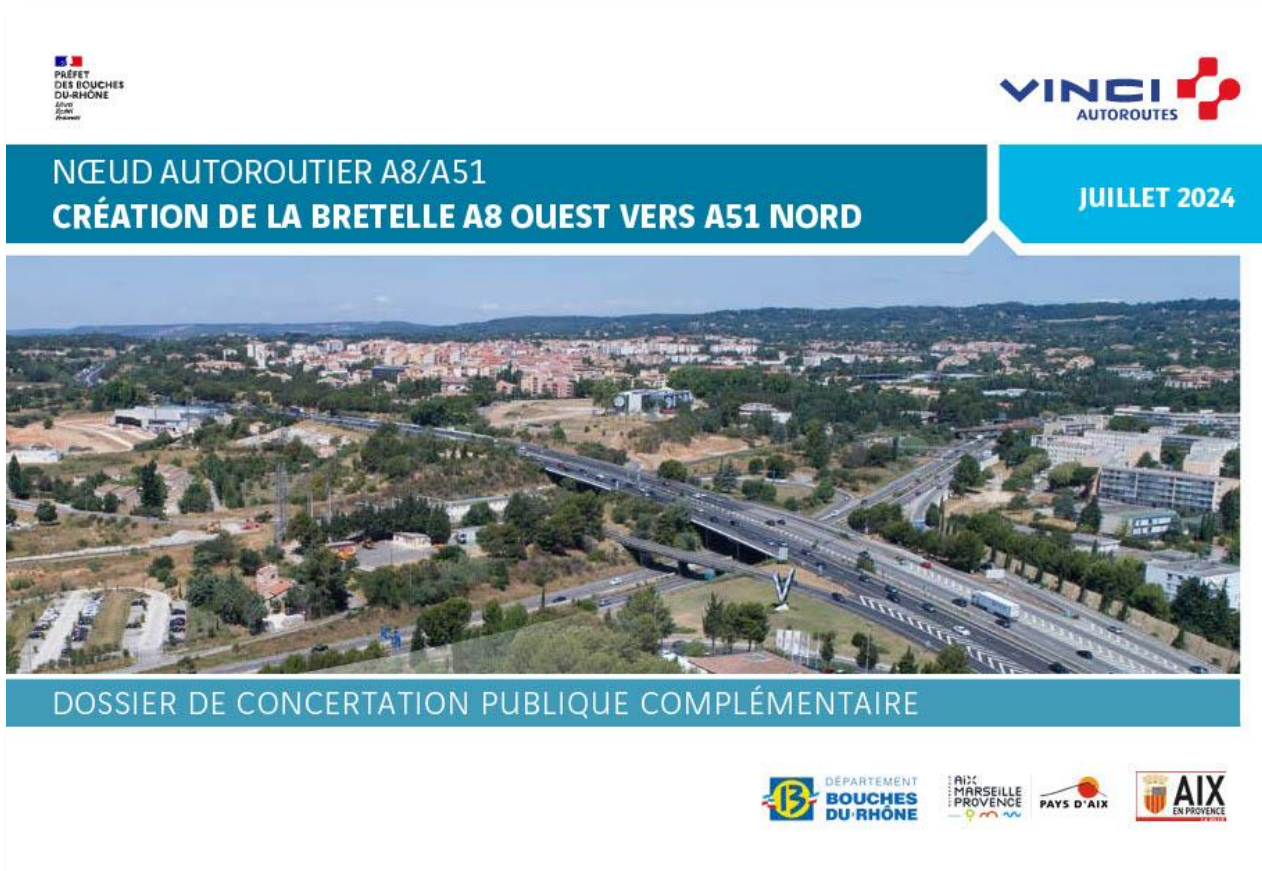
• Autoroutes du Sud de la France
Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est
337, chemin de la Sauvageonne
84107 Orange cedex

Siège social : 1973 Boulevard de la Dniépre - 92006 Nanterre
Statut juridique en capital 29 143 640 euros. 572 139 936 RCS NANTERRE - APE 5221Z - N° TVA FR 53 572 139 936

Annexe 4 : LISTE DES PARTIES PRENANTES DESTINATAIRES DE CE COURRIER

- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- Mairie Aix-en-Provence
- Mairie de Quartier Pont-de-l'Arc Aix-en-Provence
- Mairie de Quartier Jas-de-Bouffan
- Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Sous-Préfecture de l'Arrondissement d'Aix-en-Provence

■ Dossier de concertation



SOMMAIRE

	> UN PROJET DE TERRITOIRE CONCERTÉ, PARTAGÉ ET OPTIMISÉ.....	6
	> CONCERTER POUR CONCEVOIR LE PROJET, ENSEMBLE.....	8
	> UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, DES ESPACES CONTRAINTS.....	13
	> LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE.....	17
	> ET APRÈS LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE ?.....	23

- Registre de recueil des avis



**NŒUD AUTOROUTIER A8/A51
CRÉATION DE LA BRETELLE A8 OUEST A51 NORD**

JUILLET 2024



**CONCERTATION PUBLIQUE
COMPLÉMENTAIRE**

Du 8 au 26 juillet 2024

REGISTRE DE RECUEIL DES AVIS

- Le registre numérique accessible depuis la page : www.registre-numerique.fr/a8-a51-liaison-lyon-gap/



CRÉATION DE LA LIAISON LYON/GAP SUR LE NŒUD AUTOROUTIER A8/A51

OUVERT LE 08/07/2024 À 00 HEURES, CE REGISTRE EST CLOS DEPUIS LE 26/07/2024 À MINUIT



Le nœud autoroutier entre les autoroutes A8 et A51, deux axes autoroutiers urbains majeurs qui assurent des fonctions de transit et d'échanges au sein de l'agglomération d'Aix-en-Provence ne permet pas une liaison directe entre l'A8 ouest et l'A51 nord (Lyon/Gap) générant un flux de transit important au cœur du quartier de Jas-de-Bouffan.

Une concertation publique s'est tenue du 24 septembre au 18 octobre 2019, permettant de recueillir les avis et contributions des parties prenantes. Dans la continuité de ces échanges, des études complémentaires intégrant l'évolution des contraintes du site ont permis de faire émerger la variante « anse sud-ouest compacte », alternative prometteuse, en ce qu'elle réduit les incidences sur le milieu humain, notamment foncière, du projet par rapport aux variantes initiales.

Afin de poursuivre cette démarche participative et transparente, une concertation complémentaire est organisée du 8 au 26 juillet 2024. Le présent dossier de concertation vise à partager avec le public les études complémentaires conduites autour de la variante alternative « anse sud-ouest compacte » et recueillir leur avis.



NCEUD AUTOROUTIER A8/A51
CRÉATION DE LA BRETELLE A8 OUEST A51 NORD

JUILLET 2024



MOMENT D'ACCUEIL DU PUBLIC
Mairie Annexe du Pont-de-l'Arc
Jeudi 11 juillet de 15h00 à 16h30

CONCERTATION PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE



Du 8 au 26 juillet 2024

VOTRE AVIS COMPTE !

www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com





NCEUD AUTOROUTIER A8/A51
CRÉATION DE LA BRETELLE A8 OUEST VERS A51 NORD

JUILLET 2024



MOMENT D'ACCUEIL DU PUBLIC
Mairie Annexe du Jas-de-Bouffan
Jeudi 11 juillet de 13h30 à 15h00

CONCERTATION PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE



Du 8 au 26 juillet 2024

VOTRE AVIS COMPTE !

www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com



France Bleu : 9 juillet 2024

« Concertation publique à Aix en provence pour la création de la bretelle entre l'A8 Ouest et l'A51 Nord »

ici 3  Menu

Concertation publique à Aix-en-Provence pour la création de la bretelle entre l'A8 Ouest et l'A51 Nord

Aix-en-Provence

De Ulysse Le Taquin

Mardi 9 juillet 2024 à 18:17 - Mis à jour le mardi 9 juillet 2024 à 18:17

Par France Bleu Provence

Une concertation publique complémentaire est organisée pour s'informer et s'exprimer sur le projet de création de la bretelle A8 Ouest-A51 Nord. Cette concertation se tient du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet 2024, permettant aux citoyens de donner leur avis sur ce projet autoroutier.



Illustration autoroute en France © Radio France - Jean-Luc Féral

Une concertation publique supplémentaire est prévue pour recueillir des informations et des avis sur le projet de création de la **bretelle A8 Ouest-A51 Nord**. Elle se déroulera du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet 2024, offrant aux citoyens l'opportunité d'exprimer leurs opinions sur ce projet important. Cette concertation s'inscrit dans la continuité de la première consultation qui s'est déroulée du 29 septembre au 18 octobre 2019.

Le nœud autoroutier entre les autoroutes A8 et A51, ne permet actuellement pas la liaison directe entre l'A8 Ouest et l'A51 Nord (Lyon-Gap). Le but, selon Vinci Autoroutes et les collectivités territoriales, est de **désengorger le quartier de Jas-de-Bouffan** et de ramener le trafic sur l'autoroute.

Pendant la concertation publique complémentaire, plusieurs moyens sont mis à disposition du public pour s'informer et donner son avis sur le projet:

- Le dossier du projet est consultable dans les lieux d'accueil de la consultation: la Métropole Aix-Marseille-Provence, la mairie annexe du Pont de l'Arc et la mairie annexe du Jas-de-Bouffan
- Le site internet [A8-A51, liaison Lyon-Gap](#)
- Les rencontres avec le public, en présence des représentants de Vinci Autoroutes, organisées le 11 juillet, lors de permanences d'accueil du public qui se tiendront à la Mairie annexe du Jas-de-Bouffan (13h30 à 15h00) et à la Mairie annexe du Pont-de-l'Arc (15h00 à 16h30)
- Le registre de recueil des avis disponible dans les lieux d'accueil et de concertation
- L'adresse électronique: a8-a51-liaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com
- L'adresse postale: ASF - Direction Opérationnelle de l'infrastructure Est - Concertation bretelle A8 Ouest-A51 Nord - 337, chemin de la Sauvageonne - BP 40200 - 84107 Orange Cedex.

 Ulysse Le Taquin
France Bleu

[Autoroutes - Péages](#) [Chantiers - Travaux](#) [Info trafic - Circulation routière](#)

Info-Flash : 9 juillet 2024

« Concertation publique à Aix-en-Provence pour la création de la bretelle entre l'A8 Ouest et l'A51 Nord »

Concertation publique à Aix-en-Provence pour la création de la bretelle entre l'A8 Ouest et l'A51 Nord

FRANCE BLEU | À la une

Le 09/07/2024 à 19h17



Une concertation publique complémentaire est organisée pour s'informer et s'exprimer sur le projet de création de la bretelle A8 Ouest / A51 Nord. Cette concertation se tient du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet 2024, permettant aux citoyens de donner leur avis sur ce projet autoroutier.

[Plus d'informations](#)

- Site Internet de la ville d'Aix-en-Provence : 9 juillet 2024
- « Concertation publique complémentaire – Nœud A8/A51 : création de la Liaison Lyon/Gap »

[aixenprovence.fr](#)

[Aix le Mag](#)
[Agenda](#)
[Actualités](#)

Accueil • Actualités
 • Concertation publique complémentaire - Nœud A8/A51 : création de la liaison (...)

Concertation publique complémentaire - Nœud AB/A51: création de la liaison Lyon/Gap Archive

0 Publié le 9 juillet 2024

Du 8 au 26 juillet 2024, VINCI Autoroutes propose aux Aixois et à toutes les personnes concernées par la création de la bretelle AB ouest vers A51 nord de s'informer et à chacun de donner son avis.

L'objet de la concertation publique complémentaire

La concertation s'inscrit dans la continuité et la complémentarité de celle qui s'est tenue du 29 septembre au 18 octobre 2019. Elle a pour objectif de partager les études complémentaires et les nouvelles opportunités qui ont permis à la Maîtrise d'Ouvrage d'étudier une variante « anse sud-ouest compacte » présentant une incidence foncière réduite par rapport à la variante « anse sud-est » et à la variante « anse sud-ouest » initiale grâce à l'évolution des contraintes du site.

VINCI Autoroutes a sollicité une phase de concertation publique complémentaire pour recueillir l'avis du public sur les évolutions du projet et son impact sur les enjeux socio-économiques, environnementaux, le cadre de vie urbain et le paysage.

Cette concertation complémentaire va porter sur la présentation des études comparées des variantes « anse sud-est » / « anse sud-ouest compacte ».



Comment s'informer et donner son avis ?

POUR S'INFORMER :

Le dossier du projet est consultable dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public :

- la Métropole Aix-Marseille-Provence, Le Quatuor Bâtiment B - 40, route de Galice - 13090 Aix-en-Provence ;
- la Mairie Annexe du Pont de l'Arc, 75, route des Milles, Place Sextia Conca - 13090 Aix-en-Provence ;
- la Mairie Annexe du Jas de Bouffan, 2 rue Charloun Rieu - 13090 Aix-en-Provence

Le site www.a8-a51-liaison-lyon-g_p.com

Les rencontres avec le public en présence des représentants de VINCI Autoroutes lors de permanences d'accueil du public :

- Jeu 11 juillet de 13h30 à 15h en Mairie Annexe du Jas de Bouffan, 2 rue Charloun Rieu - 13090 Aix-en-Provence ;
- Jeu 11 juillet de 15h00 à 16h30 en Mairie Annexe du Pont de l'Arc, 75 route des Milles, Place Sextia Conca - 13090 Aix-en-Provence.

POUR DONNER SON AVIS :

Le registre de recueil des avis disponible dans les lieux d'accueil de la concertation et en version numérique accessible depuis le lien suivant : www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com

Par courriel à l'adresse : a8-a51-liaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com

Par courrier à l'adresse postale :

ASF - Direction Opérationnelle de l'infrastructure
 Est - Concertation bretelle AB ouest A51 nord -
 337, chemin de la Sauvageonne -
 BP 40200 - 84107 Orange cedex.

Plus d'information sur www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com

Maritima : 10 juillet 2024

« Aix-en-Provence : concertation sur le projet de création de la bretelle A8 Ouest A51 Nord ».



Aix-en-Provence - Info route

Aix-en-Provence : concertation sur le projet de création de la bretelle A8 Ouest A51 Nord

3min



Réagir Etang de Berre
93.6 & 87.9 FM



Par Jean-Michel Darras 10/07/2024 à 12:08



Vinci Autoroutes a lancé une nouvelle concertation publique portant sur la création de la bretelle A8 Ouest A51 Nord. Elle a démarré ce lundi 8 juillet et va durer jusqu'au vendredi 26 juillet 2024.

Le nœud autoroutier entre les autoroutes A8 et A51, deux axes autoroutiers urbains majeurs qui assurent des fonctions de transit et d'échanges au sein de l'agglomération d'Aix-en-Provence, ne permet pas une liaison directe entre l'A8 Ouest et l'A51 Nord (Lyon/Gap), ce qui génère un flux de transit important au cœur du quartier de Jas-de-Bouffan, rappelle Vinci dans son communiqué. Le projet de nouvelle bretelle poursuit donc trois objectifs essentiels, partagés par l'État, Vinci Autoroutes et les collectivités locales partenaires de l'opération : "ramener le trafic de transit sur le réseau autoroutier, améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers locaux et créer les conditions d'une requalification urbaine des quartiers environnants".

Après une première concertation menée en 2019, cette nouvelle concertation, menée sous l'égide du préfet des Bouches-du-Rhône, doit permettre à toutes les personnes intéressées par le projet, en particulier les riverains, les élus, les usagers et les acteurs des mondes économique, agricole et associatif de s'informer et de s'exprimer sur le projet. "Elle a pour objectif de partager les études complémentaires et les nouvelles opportunités qui ont permis à la Maîtrise d'Ouvrage d'étudier une variante « anse Sud-Ouest compacte » présentant une incidence foncière réduite par rapport à la variante « anse Sud-Est » et à la variante « anse Sud-Ouest » initiale grâce à l'évolution des contraintes du site".



Réagir Etang de Berre
93.6 & 87.9 FM



Le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville d'Aix-en-Provence et VINCI Autoroutes cofinancent le projet, dont le montant prévisionnel est estimé à 50 millions d'euros hors taxe.

Pour s'informer : le dossier du projet est consultable dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public (la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Mairie annexe du Pont-de-l'Arc, la Mairie annexe du Jas-de-Bouffan) ; les rencontres avec le public, en présence des représentants de Vinci Autoroutes, organisées le 11 juillet, lors de permanences d'accueil du public qui se tiendront à la Mairie annexe du Jas-de-Bouffan (13h30 à 15h00) et à la Mairie annexe du Pont-de-l'Arc (15h00 à 16h30).

Pour donner son avis, il y a notamment le registre de recueil des avis disponible dans les lieux d'accueil de la concertation ou l'adresse électronique "a8-a51-liaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com"

Tags :

Autoroute Aix-en-Provence

Maritima : 10 juillet 2024

« Aix-en-Provence : concertation sur le projet de création de la bretelle A8 Ouest A51 Nord ».



vendredi 12 juillet 2024 - 13:47 Europe/Paris
900 mots - 4 min

MESINFOS

Aix : nouvelle concertation pour le projet de bretelle A8 / A51

Du 8 au 26 juillet, Vinci Autoroutes organise une concertation sur le second volet du nœud autoroutier A8 / A51 à Aix-en-Provence. Un projet estimé à 50 M€ HT.

le

Cinq ans après une première phase de plongée dans l'arène démocratique, Vinci Autoroutes organise une nouvelle concertation publique jusqu'au 26 juillet autour du projet de bretelle de raccordement entre les autoroutes A8 et A51, à Aix-en-Provence. A l'automne 2019, le concessionnaire autoroutier avait présenté trois variantes de tracé pour cette liaison entre l'A8 et l'A51, dans le sens Ouest (Salon/Lyon) / Nord (Sisteron/Gap).

Deux variantes

A l'issue de cette première concertation, l'État, Vinci et les collectivités (ville d'Aix et Métropole Aix-Marseille-Provence) ont retenu l'une de ces variantes (la variante dite « anse Sud-Est ») pour approfondir les études. Un travail exploratoire qui a permis d'ébaucher deux nouvelles variantes moins impactantes : une variante « anse Sud-Ouest compacte » et une variante « Sud-Est ».

La première impliquerait la réalisation d'un viaduc-belvédère d'environ 200 mètres, éloigné du « V » de Vasarely. Son raccordement à l'autoroute A51 nécessiterait le déplacement de la branche de l'A51 existante vers l'est de l'A8 ;

La seconde impliquerait la création d'une série d'ouvrages d'art sur une longueur d'environ 300 mètres linéaires à proximité immédiate du « V » de Vasarely, en surplomb du chemin Roger Martin.

Bouclier la liaison A8 / A51

La construction de cette bretelle est destinée à parachever la liaison entre l'A8 et l'A51. Depuis août 2020, les automobilistes arrivant du Nord par l'A51 peuvent en effet rejoindre l'A8 en direction de Lyon en empruntant une passerelle enjambant la voie ferrée, sous l'écrin de la fondation Vasarely. Cet ouvrage réalisé par le trio Eiffage Génie Civil Forézienne d'Entreprises / Eiffage Chastagner a représenté un investissement de 15,2 M€ HT financé par la métropole AMP.

Reste à réaliser l'échangeur assurant la liaison Ouest-Nord. Un ouvrage qui permettrait aux automobilistes arrivant de Lyon depuis l'A8 souhaitant rejoindre l'A51 de ne plus traverser le quartier du Jas de Bouffan. Aujourd'hui, pour rejoindre l'autoroute en direction de Gap, la moitié des automobilistes en provenance de l'A8 passent

par la route de Galice, l'axe qui traverse le Jas-de-Bouffan (RD64), et l'autre moitié par l'échangeur du Pont-de-l'Arc.

Selon les projections réalisées par Vinci, cette bretelle réduirait de 20 % le trafic de transit (soit - 5 000 véhicules/jour).

Les travaux en 2026 ?

En organisant cette nouvelle phase de consultation du public, le concessionnaire entend présenter les évolutions du projet et son impact sur les enjeux socio-économiques environnementaux, le cadre de vie urbain et le paysage. Autant de critères qui ont été passés au crible des études comparant les deux variantes envisagées.

Dans sa démarche, le maître d'ouvrage devra composer avec plusieurs contraintes : primo, la présence d'édifices classés monuments historiques, la bastide du Jas de Bouffan, ancienne demeure de Paul Cézanne, et la Fondation Vasarely avec son signal en « V ». Deuzio, la proximité avec Encagnane, quartier d'habitat populaire théâtre d'un programme de rénovation urbaine, et avec le site de la Constance, nouvelle pièce urbaine en cours de développement. Tertio, la présence d'infrastructures collectives : les abords de l'autoroute accueillent un poste de transformation électrique de RTE, la voie ferrée Aix-Rognac, le centre d'intervention de la Direction interdépartementale des routes méditerranéennes (Dirmed), un bassin de rétention des eaux de ruissellement...

Les avis recueillis durant ces trois semaines et les échanges avec les différents partenaires seront repris dans le bilan de la concertation. Ce bilan, rendu public, permettra à Vinci Autoroutes d'approfondir les études afin de définir précisément les caractéristiques du projet. Une fois le choix de la variante arrêté, le projet sera soumis à enquête publique (été 2025). Le maître d'ouvrage espère obtenir la déclaration d'utilité publique dans la foulée, début 2026, en vue d'un lancement des travaux au printemps. Deux ans de chantier suivront en vue d'une mise en service de l'échangeur avant la fin de l'année 2028.

Un devis de 50 M€ HT

Le coût de l'opération n'est pas définitivement arrêté. La première estimation, qui a servi de base à la convention de financement, paraphée en octobre 2019, table sur un montant d'investissement de 50 M€ HT (valeur 2016). Cette dépense, inscrite dans le Plan d'investissement autoroutier (PIA), sera prise en charge par le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole AMP, la Ville d'Aix et Vinci Autoroutes.

Pour s'informer :

- Le dossier du projet est consultable dans les lieux d'accueil suivants : la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Mairie annexe du Pont de l'Arc, la Mairie annexe du Jas-de-Bouffan.

- Le site Internet : <https://www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com/>

Pour donner son avis :

- Le registre de recueil des avis est disponible dans les lieux d'accueil et de concertation.

- Le site internet

- L'adresse postale : ASF - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est - Concertation bretelle A8 Ouest A51 Nord - 337, chemin de la Sauvageonne - BP 40200 - 84107 Orange Cedex.



<https://mesinfos.fr/content/articles/914/A202914/initial-carte-itineraires-gap-v4-scaled.jpg>

Vinci Autoroutes - Le nouvel échangeur doit relier l'A8 ouest (Lyon - Aix) et l'A51 nord (Aix - Gap).

par William Allaire

Aix : nouvelle concertation pour le projet de bretelle A8 / A51

Chantiers - Publié le 12 juillet 2024 à 13h43, par William Allaire

Du 8 au 26 juillet, Vinci Autoroutes organise une concertation sur le second volet du nœud autoroutier A8 / A51 à Aix-en-Provence. Un projet estimé à 50 M€ HT.



Le nouvel échangeur doit relier l'A8 ouest (Lyon - Aix) et l'A51 nord (Aix -Gap). (Vinci Autoroutes)

Cinq ans après une première phase de plongée dans l'arène démocratique, Vinci Autoroutes organise une nouvelle concertation publique jusqu'au 26 juillet autour du projet de bretelle de raccordement entre les autoroutes A8 et A51, à Aix-en-Provence. A l'automne 2019, le concessionnaire autoroutier avait présenté trois variantes de tracé pour cette liaison entre l'A8 et l'A51, dans le sens Ouest (Salon/Lyon) / Nord (Sisteron/Gap).

Deux variantes

A l'issue de cette première concertation, l'État, Vinci et les collectivités (ville d'Aix et Métropole Aix-Marseille-Provence) ont retenu l'une de ces variantes (la variante dite « anse Sud-Est ») pour approfondir les études. Un travail exploratoire qui a permis d'ébaucher deux nouvelles variantes moins impactantes : une variante « anse Sud-Ouest compacte » et une variante « Sud-Est ».

La première impliquerait la réalisation d'un viaduc-belvédère d'environ 200 mètres, éloigné du « V » de Vasarely. Son raccordement à l'autoroute A51 nécessiterait le déplacement de la branche de l'A51 existante vers l'est de l'A8 ;

La seconde impliquerait la création d'une série d'ouvrages d'art sur une longueur d'environ 300 mètres linéaires à proximité immédiate du « V » de Vasarely, en surplomb du chemin Roger Martin.

Boucler la liaison A8 / A51

La construction de cette bretelle est destinée à parachever la liaison entre l'A8 et l'A51. Depuis août 2020, les automobilistes arrivant du Nord par l'A51 peuvent en effet rejoindre l'A8 en direction de Lyon en empruntant une passerelle enjambant la voie ferrée, sous l'écran de la fondation Vasarely. Cet ouvrage réalisé par le trio Eiffage Génie Civil/Forézienne d'Entreprises/Eiffage Chastagner a représenté un investissement de 15,2 M€ HT financé par la métropole AMP.

Reste à réaliser l'échangeur assurant la liaison Ouest-Nord. Un ouvrage qui permettrait aux automobilistes arrivant de Lyon depuis l'A8 souhaitant rejoindre l'A51 de ne plus traverser le quartier du Jas de Bouffan. Aujourd'hui, pour rejoindre l'autoroute en direction de Gap, la moitié des automobilistes en provenance de l'A8 passent par la route de Galice, l'axe qui traverse le Jas-de-Bouffan (RD64), et l'autre moitié par l'échangeur du Pont-de-l'Arc.

Selon les projections réalisées par Vinci, cette bretelle réduirait de 20 % le trafic de transit (soit - 5 000 véhicules/jour).

Les travaux en 2026 ?

En organisant cette nouvelle phase de consultation du public, le concessionnaire entend présenter les évolutions du projet et son impact sur les enjeux socio-économiques, environnementaux, le cadre de vie urbain et le paysage. Autant de critères qui ont été passés au crible des études comparant les deux variantes envisagées.

Dans sa démarche, le maître d'ouvrage devra composer avec plusieurs contraintes : primo, la présence d'édifices classés monuments historiques, la bastide du Jas de Bouffan, ancienne demeure de Paul Cézanne, et la Fondation Vasarely avec son signal en « V ». Deuzio, la proximité avec Encagnane, quartier d'habitat populaire théâtre d'un programme de rénovation urbaine, et avec le site de la Constance, nouvelle pièce urbaine en cours de développement. Tertio, la présence d'infrastructures collectives : les abords de l'autoroute accueillent un poste de transformation électrique de RTE, la voie ferrée Aix-Rognac, le centre d'intervention de la Direction interdépartementale des routes méditerranéenne (Dirmed), un bassin de rétention des eaux de ruissellement...

Les avis recueillis durant ces trois semaines et les échanges avec les différents partenaires seront repris dans le bilan de la concertation. Ce bilan, rendu public, permettra à Vinci Autoroutes d'approfondir les études afin de définir précisément les caractéristiques du projet. Une fois le choix de la variante arrêté, le projet sera soumis à enquête publique (été 2025). Le maître d'ouvrage espère obtenir la déclaration d'utilité publique dans la foulée, début 2026, en vue d'un lancement des travaux au printemps. Deux ans de chantier suivront en vue d'une mise en service de l'échangeur avant la fin de l'année 2028.

Un devis de 50 M€ HT

Le coût de l'opération n'est pas définitivement arrêté. La première estimation, qui a servi de base à la convention de financement, paraphée en octobre 2019, table sur un montant d'investissement de 50 M€ HT (valeur 2016). Cette dépense, inscrite dans le Plan d'investissement autoroutier (PIA), sera prise en charge par le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole AMP, la Ville d'Aix et Vinci

mesinfos.fr - TPBM

Autoroutes.

Pour s'informer :

- Le dossier du projet est consultable dans les lieux d'accueil suivants : la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Mairie annexe du Pont de l'Arc, la Mairie annexe du Jas-de-Bouffan.

- Le site Internet : <https://www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com/>

Pour donner son avis :

- Le registre de recueil des avis est disponible dans les lieux d'accueil et de concertation.

- Le site internet

- L'adresse postale : ASF - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est - Concertation bretelle A8 Ouest A51 Nord - 337, chemin de la Sauvageonne - BP 40200 - 84107 Orange Cedex.

■ La Marseillaise : 13 juillet 2024

« Concertation publique sur la nouvelle bretelle entre l'A8 et l'A51. »



AIX-EN-PROVENCE

Concertation publique sur la nouvelle bretelle entre l'A8 et l'A51

Dans la continuité et la complémentarité de la première concertation du 29 septembre au 18 octobre 2019, Vinci Autoroute, maître d'ouvrage du projet, organise une concertation publique complémentaire sur la création de la bretelle A8 ouest-A51 nord, jusqu'au vendredi 26 juillet.

Le dossier est consultable sur a8-a51-liaison-lyon-gap.vinci-autoroutes.com

La ville d'Aix est impactée par la circulation routière. Après la création en 2023 d'un échangeur, liant l'A51 à l'A8 vers Salon, il est désormais prévu d'ici 2027 de réaliser son pendant Ouest-Nord à hauteur du futur quartier de la Constance. /PHOTO LP



Liaison Lyon - Gap : le nœud autoroutier qui ne passe pas

Ouverte depuis le 8 juillet, la concertation publique complémentaire opérée par Vinci Autoroutes autour de la création d'une bretelle A8 Ouest vers l'A51 Nord, se termine aujourd'hui. Riverains et associations montent au créneau.

C'est aujourd'hui que s'achève la concertation publique complémentaire concernant le projet de bretelle autoroutière A8 Ouest vers l'A51 Nord et sa nouvelle version "compacte", opérée par Vinci Autoroutes. Il faut dire que l'information est passée inaperçue au lendemain des élections législatives et au premier jour des congés d'été. De ce fait, la fédération des comités d'Aix n'y a pas pu par quatre chemins : "Nous demandons l'annulation de cette concertation complémentaire engagée sans que les habitants en aient eu connaissance au préalable", Daniel Menier, une des chevilles ouvrières de la fédération, en veut pour preuve : "Des réunions ont été programmées avec des techniciens de Vinci le 11 juillet, une au Jas de Bouffon, l'autre dans la foule au Parc de l'Arc. Il n'y avait pratiquement personne et nous n'avons à disposition qu'un seul document imprimé, à savoir le projet mis en ligne par Vinci, et le cahier de recueil des contributions", souligne-t-il. Une situation qui a été rapportée en séance de conseil municipal, le 19 juillet, par Cyril Di Meo (Aix en Partage). "Il n'y avait pas beaucoup d'Aixois, moins de dix personnes pour une réunion sensible sur un dossier fondamental et complexe", appuyait-il. Sans pouvoir répondre à la place des organisateurs, Vinci Autoroutes, le

mier adjoint au maire, Eric Chevalier, rappelle le contexte particulier de ce mois de juin ponctué d'élections incluant des périodes de réserve pour les services de l'État. Et de préciser que la Ville avait largement diffusé les dates dès qu'elle en a eu connaissance. Par ailleurs, nous rappelle-t-on, cette concertation complémentaire intervient à la suite de celle déjà réalisée en 2019 auprès des habitants et qu'il a fallu, dans un temps restreint coordonner les calendriers des entreprises et collectivités. Chez Vinci Autoroutes, on

« Cette bretelle ne résoudra pas les problématiques de circulation du Pont de l'Arc... »

précise que "cette seconde concertation a pour objectif de partager les études complémentaires et les nouvelles opportunités qui ont permis à la maîtrise d'ouvrage d'étudier une variante dite "Sud-Ouest compacte" présentant une incidence foncière réduite" par rapport aux précédentes variantes. Pourquoi revivra-t-elle ? "Ces modifications sont issues de réflexions et des études complémentaires détaillées menées depuis 2019 basées sur la recherche d'une variante d'aménagement moins impactante sur le foncier, le bâti et le cadre de vie. La variante compacte présentée a été étudiée pour être la plus basse possible." Sans doute aussi que la version établie au sortir de la première concertation était sujette à trop de complications juridiques eu égard le nombre de propriétaires fonciers concernés... "Il manque trois échangeurs" Michèle Barral et Daniel Menier de la fédération des CIQ complètent leurs griefs en rappelant que ce projet "ne résoudra pas les problématiques de circulation du Pont de l'Arc". "Il manque trois échangeurs à Aix, reprend Daniel Menier. En plus de ce fait, il faut un échangeur A51 Sud vers l'A8 Ouest et surtout une liaison A8 Ouest vers le Sud. Les Mille notamment". Le sujet a d'ailleurs animé une partie du conseil municipal. Les groupes d'opposition Aix en Partage comme Aix au Cœur ont rappelé leurs préoccupations quant à l'impact que le trafic autoroutier a sur le quartier de Pont de l'Arc, qui sert de voie de retournement. Laurence Angeliotti (Aix au cœur) allant jusqu'à demander "volontairement" à Sophie Joissans, le maire (Ndi) d'abandonner ce projet mortifère pour la ville. Selon les chiffres fournis par Vinci Autoroutes aux CIQ, la moyenne quotidienne de fréquentation des sorties 30a et 30b est de 19500 véhicules. "Un comptage effectué par Vinci, en avril 2018,

nous apprend que sur ce total, 1522 véhicules et 24 poids lourds transitent entre l'A8 Ouest et l'A51 Nord", relève-t-elle. Ce qui ne manque pas de poser question sur le budget d'un tel projet pour cette fréquentation que Vinci estimait à 3400 véhicules et 340 poids lourds par jour à l'horizon 2026, puis jusqu'à 3900 et 400 TL pour l'horizon 2046. Il y a cinq ans, le coût de ce viaduc d'un peu moins de 300m et 5m de haut était de 50M d'euros, financé par Vinci Autoroutes (30M d'€), la Ville (10M d'€), la Métropole (5M d'€) et le Département (6M d'€) dans le cadre du Plan d'investissement Autoroutier (PIA), validé par un décret publié le 9 novembre 2018. Un tarif qui, selon nos informations, pourrait se maintenir sans trop de hausse, du fait d'un nouveau schéma moins gourmand en entreprises foncières. "Nous ne sommes pas non plus entièrement satisfaits, assautait Eric Chevalier. Notre rôle est de veiller à l'investigation au niveau environnemental et social, et nous sommes écoutés." Les futurs habitants du quartier de la Constance, voisin de l'infrastructure Jugefont sans doute du résultat. En attendant, l'exigence d'utilité publique est prévue en juin 2025 et le public pourra de nouveau s'exprimer. Dans l'hypothèse de l'obtention de la Déclaration d'utilité publique (fin 2025), les travaux pourraient quant à eux démarrer à partir de 2026 pour une mise en service en 2028.

Dernier scénario de la bretelle A8 Ouest pour rejoindre l'A51 vers le Nord. ILLUSTRATION VINCI AUTORUTES

La Provence
Aix-en-Provence / Pays d'Aix
Vendredi 26 juillet 2024 - 11 000 pages

Notre été
Portrait. Cette Aixoise qui va danser pour l'ouverture de la JO p.20
Bien-être. On a testé pour vous le yoga aérien p.4
Gastronomie. Un petit bout d'Italie perché à Mimet p.12
+ 4 pages jeux p.34 à 37

Cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques
Le grand jour
Le monde entier aura les yeux rivés sur Paris ce soir pour un rendez-vous olympique unique et grandiose. P.2 & 3. **6 pages spéciales épreuves**

Bundes Le Provençal
Benmostefa, Rouvin et Pedragosa, rois du parc Borély
Engagés avec les couleurs de l'équipe de France, les frères à trois du trio de Soriano et Blavouart associés à Paccinelli (19-10). P.26 & 27. **micro-météo**

Aix-en-Provence
Les Nuits pianistiques débutent mardi p.6
Circulation
Bison Futé voit noir dans le sens des départs demain p.11
Football OM
Mercato : Clauss s'en va, Carboni se rapproche p.24

STEAK HOUSE
AIX CENTRE VILLE
32, rue de l'Écluse - 13100 AIX-EN-PROVENCE
04 42 38 24 00
Boucherie - Charcuterie - Traiteur
Tous les restaurants acceptent

UNIQUEMENT EN VENTE
Brochettes marinées ou nature au choix boeuf, poulet, agneau 15,90 € kg
Pavé de Boeuf mariné 12,90 € kg
VINCE DÉCOUVREZ NOTRE SÉLECTION DE VINS DE QUALITÉ À FAUCONNETTE
80, rue de la République - 13100 AIX-EN-PROVENCE - 04 42 38 24 00

■ Blog du CIQ Cezanne – Vallée de la Torse : 27 juillet 2024
« Concertation publique complémentaire sur la bretelle A8/A51 »



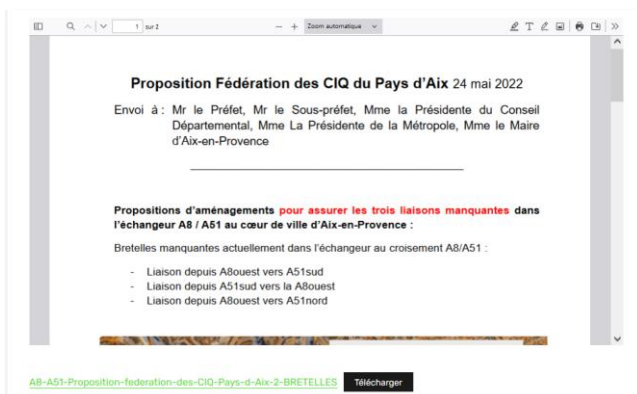
The screenshot shows the website for CIQ Cezanne - Vallée de la Torse. The header includes the organization's name and logo, and a navigation menu with items like 'Présentation', 'ACTIONS DU CIQ', 'LE QUARTIER', 'Contact', 'Adhésion', 'Newsletter', 'Liens', and 'Sponsors'. The main content area features a date '27 JUILLET 2024' and a title 'Concertation publique complémentaire sur la bretelle A8-A1'. The text describes a contribution deposited by the federation of CIQs, presented as a joint document with two complementary annexes. It mentions the importance of the A8/A51 interchange for traffic conditions and states that the consultation ended on July 26. A link is provided for more information: <https://www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com/infos/la-concertation-publique-2/>. The notice concludes by stating that this new consultation, organized in a hurry between July 8 and 26, was not discussed at the last administrative council.



This is a screenshot of a PDF document. The header features a logo with a sun and mountains, and the text 'FEDERATION DES CIQ DU PAYS D'AIX'. Below the logo, the postal address is given as 'Michèle BARRAL 1346 Ancienne Route des Alpes 13100 - Aix-en-Pce' and the phone number as '04 42 21 35 23 / 06 07 45 59 01'. The document is titled 'CONTRIBUTION A LA CONCERTATION PUBLIQUE CREATION DE LA LIAISON LYON / GAP 24 SEPTEMBRE - 18 OCTOBRE 2019'. It states that the federation represents over 5,000 households and participates in public consultations. The document is dated '019-10-18-A8-vers-A51-Contrib-Federation-ATT00010-21-10-2019'.



This is a screenshot of a PDF document. The title is 'Fédération des CIQ du Pays d'Aix PREPARATION'. The subtitle is 'CONTRIBUTION AU COMPLEMENT DE CONCERTATION SUR LA BRETELLE AUTOROUTIERE A8 OUEST - A51 NORD 23 juillet 2024'. The text explains that the conditions of the public consultation opened by Vinci on July 8 and 27, 2024, are unacceptable and do not address current traffic problems. It requests the cancellation of the consultation. The document is dated 'A8-vers-A51-Contribution-federation-concertation-23-07-2024-Preparation'.



This is a screenshot of a PDF document. The title is 'Proposition Fédération des CIQ du Pays d'Aix 24 mai 2022'. It is addressed to the Prefect, Sub-prefect, and various local officials. The document proposes three missing links at the A8/A51 interchange: 'Liaison depuis A8ouest vers A51sud', 'Liaison depuis A51sud vers la A8ouest', and 'Liaison depuis A8ouest vers A51nord'. The document is dated 'A8-A51-Proposition-federation-des-CIQ-Pays-d-Aix-2-BRETELLES'.



VINCI Autoroutes

Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est
Direction de la Maîtrise d'Ouvrage - ASF Est
337 Chemin de la Sauvageonne
84107 ORANGE Cedex